

Modèle engagement des parties prenantes

Gouvernance du GMP et engagement du gouvernement

Composante B – Engagement des parties prenantes. Exigences 1.4 et 1.1

Période examinée : Guinée, Mars 2022-Septembre 2025?

Note : à des fins de **Validation**, il s'agit du jour auquel a démarré la Validation précédente, marquant le début de la période examinée jusqu'à la date de début de la Validation à venir.

Ce formulaire est rempli pour **Un retour d'information du Secrétariat international** dans le cadre du soutien à la mise en œuvre

OU **La Validation**, en tant qu'une partie du dossier final pour évaluation

Introduction

L'ITIE exige une supervision multipartite efficace, y compris un groupe multipartite fonctionnel impliquant le gouvernement, les entreprises ainsi que la participation pleine, indépendante, active et réelle de la société civile. Les exigences clé liées à la supervision du groupe multipartite incluent : (1.1) engagement du gouvernement ; (1.2) engagement de l'industrie ; (1.3) engagement de la société civile, y compris le [Protocole relatif à la participation de la société civile](#) ainsi que (1.4) établissement et fonctionnement d'un groupe multipartite.

L'engagement du gouvernement est le moteur et le catalyseur clé du progrès des divulgations. L'engagement du gouvernement est nécessaire au niveau décisionnel et opérationnel afin d'assurer que les divulgations se font, que les recommandations sont suivies de faits et donnent lieu à des réformes. Le gouvernement doit assurer un environnement propice pour la participation de la société civile et du gouvernement.

Quel est l'objectif de ce modèle ?

L'objectif de ce modèle (B1) est que le **GMP mène** une **autoévaluation** du respect de l'Exigence 1.4 sur la gouvernance du GMP et que le **gouvernement mène une autoévaluation** du respect de l'Exigence 1.1 sur l'engagement du gouvernement vis-à-vis de la mise en œuvre de l'ITIE.

Chaque section sur une Exigence contient :

- I. Un encadré avec des ressources supplémentaires
- II. Les mesures correctives de la Validation précédente le cas échéant
- III. Une autoévaluation des aspects techniques et objectifs sous-jacents de l'exigence en format questions-réponses
- IV. Commentaires du Secrétariat

Le formulaire comporte une [section \(A\)](#) qui contient un tableau afin de reprendre les éléments clé de la participation au GMP. Le tableau [existe également en format Excel](#) et peut être utilisé par le secrétariat national comme un outil pour gérer la participation, la présence et les procès-verbaux de réunions en continu. Il peut ensuite facilement être transmis au Secrétariat pour la Validation.

Quand remplir ce modèle?

Ce modèle sera utilisé comme un outil de mise en œuvre. Les GMP sont encouragés à utiliser ce modèle en amont de la Validation. Avant le début de la Validation, les modèles peuvent être soumis pour **retour d'information du Secrétariat international**.

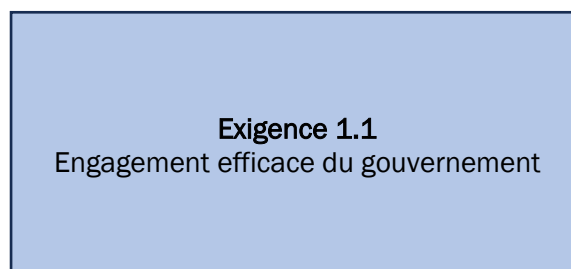
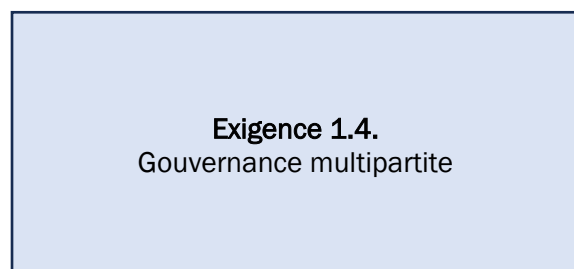
Les modèles doivent être finalisés et publiés au plus tard lors du début de la Validation. Pour la **Validation**, ce formulaire sert de base à l'évaluation du pays pour la composante en question.

Le formulaire doit être signé par les membres du GMP pour la section sur la gouvernance du GMP et du gouvernement pour la section sur l'engagement du gouvernement. Il doit être soumis au plus tard à la date du début de la Validation, et publié sur le site Internet du pays. A ce stade il convient d'indiquer sur le formulaire qu'il est soumis à des fins de Validation.

Qui remplit ce modèle?

C'est au **GMP** de remplir la première partie sur l'Exigence 1.4 avec le soutien du secrétariat national et les orientations du Secrétariat international. C'est au GMP qu'il revient de donner une [approbation finale](#) du contenu du modèle. La deuxième section sur **l'Exigence 1.1** est à remplir par le gouvernement avec le soutien du secrétariat national. Le cas échéant des contributions peuvent être demandées à des agences du gouvernement et à des membres du collège ne siégeant pas au GMP.

Couvert dans ce formulaire:



Dans ce modèle

Exigence 1.4: Gouvernance du GMP.....	4
I. Ressources	4
II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente.....	4
III. Autoévaluation.....	4
Exigences techniques 1.4.....	4
Exigence 1.3.f – Suivi par le GMP du respect du Protocole: Participation de la société civile.....	13
Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente sur l'Exigence 1.3.f	13
Objectif sous-jacent.....	14
Conclusion	17
IV. Analyse du Secrétariat international.....	17
V. Pour la Validation: Annexe sur les données clé pour l'évaluation de la gouvernance du GMP – membres, présences et procès-verbaux de réunions	21
1. Membres actuels du GMP et registre des présences.....	21
2. Évolution des membres pour la période examinée et raison de chaque changement.	22
3. Pour la Validation: Aperçu des réunions du GMP et procès-verbaux pour la période examinée .	23
VI. Pour la Validation: Liste des parties prenantes suggérées par le GMP pour consultation à propos de la mise en œuvre de l'ITIE.....	24
Pour la Validation: signature du GMP	24
Exigence 1.1: Engagement du gouvernement.....	25
I. Ressources	25
II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente.....	25
III. Autoévaluation.....	25
Exigences techniques	25
Exigence technique portant sur la selection des membres du GMP et représentation–Exigence 1.4.a.i	27
Objectifs sous-jacents	29
Conclusion	31
I. Analyse du Secrétariat international.....	32
II. Pour la Validation: signature.....	34

Exigence 1.4: Gouvernance du GMP

I. Ressources

[Texte complet de l'Exigence, guide de la Validation](#)

Notes d'orientation: [Établissement et gouvernance des groupes multipartites](#), [Mise en oeuvre de l'ITIE tenant compte du genre](#), [Comment devenir pays de mise en oeuvre de l'ITIE](#)

II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente

① Afin d'informer le travail sur ce module, les parties prenantes doivent avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, telles que celles issues du rapportage ITIE liées à cette exigence ou issues d'autres études menées.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation précédente et indiquer son statut le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

III. Autoévaluation

① L'autoévaluation peut être préparée par le secrétariat national, un groupe de travail du GMP ou un consultant. L'autoévaluation permet de comprendre les aspects de l'exigence. Des points de vue divergents au sein d'un collège peuvent être repris dans ce formulaire. Les parties prenantes peuvent contacter directement l'équipe de Validation pour fournir des points de vue supplémentaires.

Pour la Validation, cette autoévaluation devra être examinée et signée par le GMP et les Annexes sur les membres du GMP, les modifications ainsi que les liens vers les procès-verbaux devront être fournis (soit en format Word ou dans la version Excel).

Exigences techniques 1.4

Notez que l'Exigence 1.4.a.i est couverte dans les sections pour les collèges individuels étant donné qu'il s'agit des nominations des membres de ces collèges et la façon dont ils communiquent avec le collège élargi.

Exigé	1.4.a.ii Composition du GMP et présences
--------------	---

Membres et composition et groupes de travail

La liste de tous les membres actuels du GMP, y compris leurs noms, organisations et collège est-elle publique ?

Oui Non

Le cas échéant, où trouver cette liste ? Par exemple, site Internet : [www. itie-guinee.org](http://www.itie-guinee.org)

Dans le cas contraire, expliquer où le public peut avoir accès à une liste complète des membres du GMP :

Pour la **Validation**, la **Section A** doit être soumise, y compris les dates de présence et les renouvellements de membres du GMP pendant la période examinée.

Comment les sièges sont-ils répartis entre collèges? Notez qu'il n'est pas exigé que la représentation numérique des collèges soit identique.

Collège	Nombre	Pourcentage
Gouvernement	10	32,25
Entreprises	9	29,03
Société civile	12	38.70
Total	31	100%

Le GMP a-t-il mis en place des groupes de travail ou comités?

Oui Non

Le cas échéant, décrivez brièvement leur mandat et dressez une liste des membres :

Nom du groupe de travail	Mandat	Membres
Commission n Audit et Statistiques	Mener les activités sur les aspects financiers et rédaction du RapportITIE	<p>Kaba KEITA</p> <p>El h Cheick KEITA</p> <p>Elhadj Thierno Shita DIALLO</p> <p>Fanta KONATE</p> <p>Alhousseine KABA</p> <p>Aboubacar Fode KEITA</p> <p>Mamadou SYLLA</p> <p>Patrice Kowo ONIVOGUIO</p>

		<table border="1"> <tr><td> </td></tr> <tr><td> </td></tr> <tr><td> </td></tr> <tr><td> </td></tr> <tr><td> </td></tr> </table>																		
Commission communication et renforcement des capacités	Chargée de mener toutes les activités de communication et de renforcement de capacité	<table border="1"> <tr><td>Moussa Iboun</td><td>CONTE</td></tr> <tr><td>Kaba</td><td>CONDE</td></tr> <tr><td>H. Aicha</td><td>BARRY</td></tr> <tr><td>Abdoul Karim</td><td>DIALLO</td></tr> <tr><td>Amadou</td><td>BAH</td></tr> <tr><td>Moussa</td><td>MAGASSOUBA</td></tr> <tr><td>Mohmaed</td><td>DIIOUBATE</td></tr> <tr><td>Nentebou</td><td>BARRY</td></tr> <tr><td>Abdoulaye</td><td>SOUMAH</td></tr> </table>	Moussa Iboun	CONTE	Kaba	CONDE	H. Aicha	BARRY	Abdoul Karim	DIALLO	Amadou	BAH	Moussa	MAGASSOUBA	Mohmaed	DIIOUBATE	Nentebou	BARRY	Abdoulaye	SOUMAH
Moussa Iboun	CONTE																			
Kaba	CONDE																			
H. Aicha	BARRY																			
Abdoul Karim	DIALLO																			
Amadou	BAH																			
Moussa	MAGASSOUBA																			
Mohmaed	DIIOUBATE																			
Nentebou	BARRY																			
Abdoulaye	SOUMAH																			
Commission suivi-Evaluation	Chargée d'évaluer la réalisation des activités inscrites dans le Plan d'Action	<table border="1"> <tr><td>Fatoumata</td><td>KANTE</td></tr> <tr><td>Chaikou Yaya</td><td>DIALLO</td></tr> <tr><td>Sékou Oumar</td><td>LY DIALLO</td></tr> <tr><td>Mohamed Lamine</td><td>SOUMAH</td></tr> <tr><td>Hassan II</td><td>DIALLO</td></tr> <tr><td>Mohamed Saliou</td><td>DIALLO</td></tr> </table>	Fatoumata	KANTE	Chaikou Yaya	DIALLO	Sékou Oumar	LY DIALLO	Mohamed Lamine	SOUMAH	Hassan II	DIALLO	Mohamed Saliou	DIALLO						
Fatoumata	KANTE																			
Chaikou Yaya	DIALLO																			
Sékou Oumar	LY DIALLO																			
Mohamed Lamine	SOUMAH																			
Hassan II	DIALLO																			
Mohamed Saliou	DIALLO																			

		Aboubacar SYLLA
		Fodé Saidou Kabélé CAMARA
		René Maurice SYLLA
Click or tap here to enter text.	Click or tap here to enter text.	Click or tap here to enter text.

Genre Quel est l'équilibre homme/femme au GMP?

Genre	Nombre	Pourcentage
Femme	6	19,35
Homme	25	80,6
Non binaire	0	0

Le GMP a-t-il adopté une politique visant à améliorer l'équilibre homme/femme au GMP?

Oui Non

Le cas échéant, expliquez comment et où trouver plus d'information:

Base juridique le cas échéant Le GMP dispose-t-il d'une base juridique?

Oui Non

Le cas échéant, merci de la décrire:

Exigé 1.4.b Rôles et responsabilités du GMP

Termes de référence publics clairs pour le GMP Le GMP dispose-t-il de termes de référence ou d'un autre document reprenant une description des rôles, responsabilités et du fonctionnement du GMP (conformément à l'Exigence 1.4) ?

Oui Non

Si c'est le cas, comment s'appelle ce document? S'il en existe plusieurs, dressez une liste et expliquez ce qu'ils couvrent :

Ces termes de référence sont-ils accessibles au public ?

Oui Non

Le cas échéant, expliquez comment et où trouver plus d'information:

De quand date la version la plus récente ?

Click or tap to enter a date.

S'ils ont été modifiés pendant la période examinée, décrivez la nature des modifications et leur raison:

Définition du rôle, des responsabilités et des droits du GMP et de ses membres.

Les Termes de Référence (TdR) décrivent-ils le rôle, les responsabilités et les droits du GMP et de ses membres?

Oui Non

Si c'est le cas, ajoutez une référence vers la section ou l'article des TdR [Click or tap here to enter text.](#)

Les rôles, responsabilités et droits ont-ils été respectés dans la pratique?

Oui Non

Expliquez: [Click or tap here to enter text.](#)

Activités de sensibilisation efficaces 1.4.b.ii

Le GMP a-t-il mené des activités de sensibilisation auprès de groupes de la société civile ou d'entreprises?

Oui Non

Expliquez, en incluant une référence vers l'endroit où sont listées ces activités :

A vos yeux, ces activités de sensibilisation ont-elles été efficaces pour assurer l'engagement du collège et la diffusion de l'information ?

Oui Non

Expliquez:

Code de conduite 1.4.b.iv

Le GMP dispose-t-il de son propre code de conduite?

Oui Non

Si c'est le cas, expliquez où trouver ce code de conduite : Règlement Intérieur du GMLP

Le code de conduite doit être conforme au [Code de conduite de l'ITIE](#). Si le GMP ne dispose pas de son propre code de conduite, celui de l'ITIE s'applique à tous les titulaires d'une charge ITIE.

Le code de conduite est-il respecté dans la pratique?

Oui Non

Expliquez:

Si des conflits d'intérêt ont émergé, comment ont-ils été traités?

Expliquez: **Nous tenons compte des textes qui ont mis en place le GMP; avec les attributions , le Règlement intérieur du GMP et de la Norme de Conduite de l'ITIE**

Exigé	1.4.b.v-vii: Approbation des plans de travail et supervision de la mise en œuvre :		
<i>Adoption des plans de travail, supervision et rapportage des progrès 1.4.b.v.</i>	Les Termes de Référence (TdR) incluent-ils l'adoption des plans de travail et la supervision de la mise en œuvre de l'ITIE ?		
	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
	Le cas échéant, ajoutez la référence à l'article ou la section dans les TdR : Click or tap here to enter text.		
	Le GMP a-t-il adopté le dernier plan de travail? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
	Si oui, quand? Date Click or tap to enter a date.		
	Le GMP a-t-il examiné les progrès de la mise en oeuvre de l'ITIE?		
	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
	Si oui, quand ? Date Click or tap to enter a date.		
<i>Supervision du rapportage ITIE et de la Validation 1.4.b.vi</i>	Les Termes de Référence (TdR) incluent-ils la supervision du rapportage ITIE?		
	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
	Le cas échéant, ajoutez la référence à l'article ou la section dans les TdR : Click or tap here to enter text.		
	Le GMP a-t-il adopté les termes de référence du rapportage ITIE?		
	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
	Si oui, quand ? Date 18/09/2024		
	Le GMP a-t-il adopté le Rapport ITIE (et/ou le fichier de données résumées)?		
	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
	Si oui, quand ? Date 31 DECEMBRE 2024		
<i>Examen des questions clé 1.4.b.vii</i>	Le GMP a-t-il traité d'une ou plusieurs des questions suivantes, y compris les activités complémentaires ? Si c'est le cas, décrivez de quelle façon.		
	Il peut s'agir d'une référence à des activités prévues dans le plan de travail, une référence à un procès-verbal de réunion du GMP où cette question a été discutée ou une référence au rapportage ITIE où cette question est évoquée.		
	Question liée à la gouvernance des industries extractives	Examinée	Comment, référence à des textes

Lutte contre la corruption	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Click or tap here to enter text.
Réformes de transition énergétique	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Click or tap here to enter text.
Égalité des genres dans le secteur	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Click or tap here to enter text.
Exploitation minière artisanale et à petite échelle (le cas échéant)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Click or tap here to enter text.
Other topic:	Click or tap here to enter text.		Click or tap here to enter text.

Exigé

1.4.b.viii-x: Règles et procédures de gouvernance internes

Procédures de nomination, durée du mandat
1.4.v.iii

Les Termes de Référence (TdR) décrivent-ils les procédures de nomination et les évolutions de la représentation au groupe multipartite ?

Oui Non

Le cas échéant, ajoutez la référence à l'article ou la section des TdR [Click or tap here to enter text.](#)

Les procédures ont-elles été respectées dans la pratique ?

Oui Non

Expliquez:

Les TdR définissent-ils la durée du mandat ?

Oui Non

Le cas échéant, ajoutez la durée et la référence à l'article ou la section des TdR [Click or tap here to enter text.](#)

La durée du mandat a-t-elle été respectée dans la pratique ?

Oui Non

Expliquez:

Les TdR définissent-ils la fréquence des réunions ?

Oui Non

Le cas échéant, ajoutez la fréquence des réunions et la référence à l'article ou la section des TdR [Click or tap here to enter text.](#)

La fréquence des réunions a-t-elle été respectée dans la pratique ?

Oui Non

Expliquez:

*Prise de
décisions
1.4.b.viii*

Les Termes de Référence (TdR) incluent-ils une référence aux procédures de prise de décisions, par exemple les règles de vote et la définition du quorum ?

Oui Non

Le cas échéant, ajoutez la référence à l'article ou la section des TdR [Click or tap here to enter text.](#)

Si c'est le cas, décrivez brièvement les modalités de prise de décisions :

Les procédures de prise de décisions ont-elles été respectées dans la pratique ?

Oui Non

Quand un document ou une décision doit être prise, c'est l'ensemble des membres présents qui décident par vote ; cela est valable pour l'Ordre du jour de la réunion.:

Tous les membres du GMP ont-ils la possibilité de mettre des points à l'ordre du jour pour discussion?

Oui Non

Si c'est le cas, y a-t-il une référence à cela dans les TdR? [Click or tap here to enter text.](#)

La société civile et/ou les entreprises ont-elles proposé des points pour discussion dans la pratique?

Oui Non

Si c'est le cas, merci de les décrire:

*Per diems
1.4.b.viii*

Les Termes de Référence (TdR) prévoient-ils le versement d'indemnités journalières ou toute autre rémunération pour les membres du GMP et leur participation?

Oui Non

Le cas échéant, ajoutez la référence à l'article ou la section des TdR [Click or tap here to enter text.](#)

Si c'est le cas, une décision administrative fixe les primes pour les réunions de l'ITIE et ces textes sont appliqués pour chaque réunion :

Le cas échéant, le GMP a-t-il évalué la pertinence des montants des indemnités journalières ?

Oui Non

Si c'est le cas, comment et quand ? Ajoutez une référence au procès verbal de réunion du GMP : [Click or tap here to enter text.](#)

Le GMP s'est-il interrogé pour comprendre si de tels versements pouvaient donner lieu à des conflits d'intérêt ?

Oui Non

Si c'est le cas, comment et quand ? Ajoutez une référence au procès verbal de réunion du GMP: [Click or tap here to enter text.](#)

La politique des per diems a-t-elle été respectée dans la pratique ?

Oui Non

Expliquez:

Observateurs
(facultatif)

Le GMP compte-t-il des observateurs?

Oui Non

Si c'est le cas, **Ce sont des personnes ressources qui interviennent chaque fois que nécessaire.**

Si c'est le cas, les TdR autorisent-ils les observateurs?

Annonce
des
réunions et
diffusion
des
documents
1.4.b.ix

Avec quelle avance les réunions sont-elles annoncées ? Combien de temps avant les membres du GMP ont-ils connaissance des dates de réunion ?

Une à deux semaines avant les réunions

Les Tdr incluent-ils une référence à la date la plus tardive de diffusion de l'ordre du jour et des documents?

Oui Non

Si c'est le cas, ajoutez la référence aux TdR et au nombre de jours : [Click or tap here to enter text.](#)

Si c'est le cas, le délai minimum a-t-il été respecté dans la pratique?

Oui Non

Expliquez **Quand ce sont les réunions extraordinaires ça peut être une semaine ou un peu moins:**

Si ce n'est pas le cas, combien de temps avant une réunion les documents pertinents sont-ils diffusés à tous les membres du GMP?

Décrivez:

Ressort-il clairement de l'invitation quelles sont les décisions à prendre lors de la réunion du GMP?

Oui Non

Décrivez: **L'ordre du jour et le document (si c'est le cas) est présenté en même temps que l'invitation à la réunion.**

Historique
public
1.4.b.x

Les TdR incluent-ils une référence à la nature publique de l'historique des réunions du GMP ?

Oui Non

Si c'est le cas, ajoutez une référence aux TdR: **Les reunions sont souvent couvertes par les médias**

Les procès-verbaux des réunions du GMP sont-ils publiés en pratique ?

Oui Non

Si c'est le cas, ajoutez une référence à un site Internet ou autre emplacement ou ceux-ci peuvent être consultés : [Click or tap here to enter text.](#)

Si c'est le cas, combien de jours après la réunion du GMP le procès-verbal est-il publié dans la pratique ?

[Click or tap here to enter text.](#)

Y a-t-il d'autres aspects des TdR que le GMP souhaite souligner ?

[Détaillez](#)

Exigence 1.3.f – Suivi par le GMP du respect du Protocole: Participation de la société civile

Cette exigence figure ici car elle est liée au rôle attendu du GMP.

Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente sur l'Exigence 1.3.f

① Afin d'informer le travail sur ce module, les parties prenantes doivent avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, telles que celles issues du rapportage ITIE liées à cette exigence ou issues d'autres études menées.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation précédente et indiquer son statut le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

Attendu

1.3.f: Suivi par le GMP du protocole sur les OSC

Questions
liées à
l'espace
civique -

Cette exigence est attendue, c'est-à-dire que le GMP doit documenter qu'il a traité de cette exigence.

Le GMP a-t-il connaissance de conditions dans le pays ayant un impact limitant les possibilités de la société civile à exprimer ses points de vue, à opérer, s'associer, s'engager, avoir accès aux prises de décisions publiques ?

Oui Non

Si c'est le cas, décrivez-les:

Le GMP a-t-il discuté la question de savoir si ces conditions ont un impact sur la société civile engagée dans le processus ITIE (y compris le collège élargi) et sa possibilité à exprimer des points de vue, à s'associer, s'engager, avoir accès aux prises de décisions publiques sur les questions liées au secteur extractif, conformément au protocole ?

Oui Non

Si c'est le cas, Dans les Procès verbaux des réunions qui sont tous publiés sur le site web de l'ITIE-Guinée :

Toute autre information sur le mécanisme du GMP pour superviser régulièrement tout obstacle auquel ferait face la société civile engagée dans les questions du secteur extractif pour s'engager dans la mise en œuvre de l'ITIE. Ceci peut par exemple inclure une documentation des lacunes, les activités menées pour y faire face, la formation d'un groupe de travail qui traite de toute préoccupation liée à l'espace civique.

Détaillez

Objectif sous-jacent

L'objectif de l'Exigence 1.4 est d'assurer l'existence d'un groupe multipartite indépendant, capable d'exercer un suivi actif et significatif de tous les aspects de la mise en œuvre de l'ITIE, de manière à équilibrer les intérêts des trois collèges principaux (gouvernement, industrie et société civile) et à parvenir à des décisions de manière consensuelle. Comme condition préalable à la réalisation de cet objectif, le groupe multipartite doit comprendre un nombre adéquat de représentants des principales parties prenantes, nommés sur la base de procédures ouvertes, justes et transparentes au sein de chaque collège ; prendre des décisions de manière inclusive ; et faire rapport à l'ensemble des collèges.

Etant donné l'information fournie dans l'autoévaluation à propos des règles et pratiques réelles, merci de donner les points de vue du GMP sur les questions suivantes. Des points de vue divergents entre collèges peuvent être documentés dans le formulaire:

1. Les informations disponibles sur le rôle, la responsabilité, le fonctionnement, les réunions et activités du groupe multipartite permettent-elles au public de comprendre qui sont les membres et que fait le groupe ?

Oui Non

Expliquez: Le contenu des Procès verbaux publiés sur le site permettent à tous les citoyens de comprendre ce qui se passe au cours des réunions du GMP.

2. Les membres s'estiment-ils représentés de la bonne façon et suffisamment indépendants pour pouvoir mener un débat significatif et émettre des recommandations ?

Oui Non

Expliquez: les membres du GMP peuvent tenir des réunions au niveau de leurs collègues respectifs sans aucune entrave.

3. Les membres estiment-ils avoir les capacités leur permettant de remplir leurs obligations en tant que membres du GMP ?

Oui Non

Expliquez: Les capacités à ce niveau ont été telle que du GMP sont sortis plusieurs Ministres du Gouvernement et des députés au CNT.

4. Les membres estiment-ils que le GMP exerce son mandat de façon à équilibrer les intérêts des trois collègues ?

Oui Non

Expliquez: La composition en fait foi

5. Le GMP traite-t-il de sujets pertinents pour la gouvernance du secteur extractif ? Des cas connus de corruption sont-ils par exemple traités ?

Oui Non

Expliquez: l'exemple est que la Société civile member du GMP a organisé un atelier de diagnostic des risques de corruption dans le secteur minier qui a abouti à deux documents don't le Rapport de diagnostic et le Plan d'intervention.

6. Le GMP travaille-t-il effectivement avec des agences du gouvernement impliquées dans la lutte contre la corruption, la supervision des pratiques de gouvernance ou tout autre

organe traitant de gestion des finances publiques, de gouvernance de l'énergie ou des matières premières ?

Oui Non

Expliquez: Le Secrétariat Exécutif de l'ITIE-Guinée a eu plusieurs séances de travail avec l'agence Nationale de Lutte Contre la Corruption et la Prtomotion de la Bonne Gouvernance et et les deux ont fait une mission conjointe de dissemination des Rapports ITIE.

7. Le groupe multipartite supervise-t-il effectivement le respect du Protocole : Participation de la société civile et documente-t-il ses discussions portant sur les lacunes identifiées ainsi que les activités entreprises pour y remédier ?

Oui Non

Expliquez:

8. Dans la pratique, le GMP dans son ensemble s'est-il engagé de façon significative dans tous les aspects de la mise en œuvre de l'ITIE (sensibilisation, dissémination, rapportage, Validation) ?

Oui Non

Expliquez: Toutes les activités citées se font avec le GMP . Chaque Collège du GMP est représenté dans les Missions.

9. A votre avis, les prises de décision du GMP sont-elles inclusives ? Toutes les voix sont-elles suffisamment entendues ?

Oui Non

Expliquez:Le compte rendu fait dans les PV des reunions le prouvent

10. Les collègues ont-ils des contacts suffisants en interne, y compris avec des personnes ne siégeant pas au GMP ?

Oui Non

Expliquez: Tous les collègues travaillent avec les autres membres en dehors du GMP

11. Le GMP exerce-t-il une supervision effective du secrétariat national ?

Oui Non

Expliquez: *C'est le GMP qui approuve les documents présentés par le Secrétariat Exécutif de l'ITIE.*

12. Comment la gouvernance du GMP peut-elle être davantage renforcée ?

Expliquez: *En renforçant le financement des activités.*

Conclusion

Sur base des réponses ci-dessus, quelle est l'autoévaluation du GMP quant à [l'objectif](#) et les [exigences techniques de l'Exigence](#) ?

Le score est:

très faible (0) faible (25) limité (50) bon (70) très bon (90) exceptionnel (100)

Ou

non applicable

Tous les collègues du GMP jouent pleinement leurs rôles respectifs en ce sens que: 1 au niveau du gouvernement les autorités qui se sont succédées ont toutes exprimé leur engagement à soutenir l'ITIE. Aussi sur le plan pratique, chaque fois qu'il y a des obstacles, l'Etat intervient pour les lever; 2. Au niveau des Entreprises minières non seulement les données contextuelles et financières sont fournies par elles et des fois elles interviennent pour débloquent certaines situations financières; Au niveau de la Société civile nous constatons une certaine proactivité à leur niveau chaque fois que les moyens financiers sont là. Leur contribution dans les débats est toujours positive; c'est pourquoi à défaut des autorités c'est la société civile qui assure toujours la présidence des sessions que ça soit au niveau du Comité de pilotage ou des Commissions.

IV. Analyse du Secrétariat international

À remplir par le Secrétariat international

Observations sur l'exhaustivité lorsqu'il s'agit de traiter des aspects en question, toute lacune identifiée ou clarification supplémentaire nécessaire.

A noter que les aspects sur la nomination des membres du GMP sont couverts dans les sections collèges (1.4.a.i).

<p>1.4.a.ii Composition du GMP et présences <i>Exigé</i></p>	<p>Le CP (Comite de pilotage) a publié le décret de 2021 mais il n’y a pas de liste des membres actuelles du GMP disponible sur le site internet. La lise a été fourni pour la validation.</p> <p>Le GMP est fortement encouragé de publier la liste des membres actuelles et de la mettre a jour régulièrement sur son site web (‘qui sommes-nous ?’).</p> <p>La liste des membres du comite de supervision devrait aussi être publie.</p> <p>Il y a eu des élections pour la CSO et les entreprises en 2025.</p>
<p>1.4.b Rôles et responsabilités du GMP <i>Exigé</i></p>	<p>Decrit dans le decret (2021), les termes de references (2018) et reglement interieur (2018)</p> <p>Decret :</p> <p>https://www.itiedoc-guinee.org/document-archive/decretd-2021-233-prg-sgg-portant-attribution-et-organisation-de-litie-guinee-prg-sgg-juin-2021-2/</p> <p>Termes de references</p> <p>https://www.itiedoc-guinee.org/document-archive/termes-de-references-du-groupe-multiparti-de-litie-g-s-g-ministere-de-mines-et-de-la-geologie-27-avril-2018/</p> <p>REglement interieur :</p> <p>https://www.itiedoc-guinee.org/document-archive/reglement-interieur-des-organes-de-litieg-comite-de-pilotage-de-litieg-11-juin-2018/</p>
<p>1.4.b.v-vii: Approbation des plans de travail et supervision de la mise en œuvre : <i>Exigé</i></p>	<p>Les PVs sont detaillee et reflètent les positions des différents parties prenantes.</p> <p>Ils démontrent la nature des discussions sur le mandat de l’ITIE.</p> <p>On peut confirmer que le GMP fait largement le suivi sur le rapportage et l’adoption du plan de travail</p>
<p>1.4.b.viii-x: Règles et procédures de gouvernance interne <i>Exigé</i></p>	<p>Oui, dans les termes de references et reglement interieur. Le point de vue est que les règles de procedures ont été respectée.</p>
<p>Objectif sous-jacent: efficacité de la supervision, traiter des questions pertinentes</p>	<p>La responsabilité du GMP (et l'objectif sous-jacent de cette Exigence) consiste à superviser la mise en œuvre et à veiller à ce que l'ITIE apporte une valeur ajoutée à la gouvernance et au débat dans le secteur minier.</p>

	<p>Cependant, comme le montrent les procès-verbaux des réunions du Conseil de Supervision, le GMP ne contribue pas suffisamment à mettre en évidence ni à faire avancer les questions essentielles de gouvernance et n'exploite pas suffisamment les occasions de le faire.</p> <p>De même, bien que certaines questions stratégiques soient soulevées lors des réunions du Conseil de Supervision, le GMP ne s'appuie pas sur les divulgations existantes pour fournir des analyses et des recommandations. À ce titre, le GMP doit veiller à ce que ses contributions et communications envers les principales parties prenantes soient plus stratégiques (voir également l'Exigence 7.3), conformément à l'article 2 du décret ITIE (2021)¹, doit s'assurer que l'ITIE contribue au débat public par le biais d'analyses et que la valeur ajoutée de l'EITI soit clairement comprise, c'est-à-dire d'aller au-delà du simple exercice de rapportage pour atteindre la finalité de l'objectif.</p> <p>Pour finir, les parties prenantes consultées ont fait remarquer qu'aucun effort n'avait été déployé pour diffuser les Rapports ITIE 2022 en raison des coupes dans le financement. Cependant, aucune des méthodes peu coûteuses permettant de partager le rapport, telles que sa diffusion auprès des partenaires par courrier électronique, le partage d'informations clé dans un article d'actualité ou le partage sur les réseaux sociaux, n'avait été mise en œuvre par les membres du GMP.</p>
<p>Disponibilité publique de la gouvernance du GMP et des procès-verbaux de réunions</p>	<p>Le GMP est fortement encouragé de publier la liste des membres actuelles et de la mettre à jour régulièrement sur son site web ('qui sommes-nous ?').</p> <p>Les PVs, qui sont accessible ici :</p> <p>https://www.itiedoc-guinee.org/?wpv-wpcf-date-de-publication_min-format=j%20F%20Y&wpv-wpcf-date-de-publication_max-format=j%20F%20Y&wpv_view_count=689&wpv_post_search&wpv-wpcf-date-de-publication_min&wpv-wpcf-date-de-publication_max&wpv-annee-de-publication=0&wpv-type-de-publication=proces-verbal&wpv_filter_submit=Chercher</p> <p><i>Par contre, les présences n'y sont pas reflété.</i></p>
<p>Autres observations</p>	<p><i>Les TdRs prévoient la présence des observateurs et personnes ressources.</i></p>

¹ <https://www.itiedoc-guinee.org/wp-content/uploads/2021/08/Decret.pdf>. La liste des missions dans le cadre de l'ITIE comprend entre autres : l'évaluation de la conformité au cadre réglementaire ; la proposition de réformes ; la facilitation du débat sur la gestion et l'utilisation efficaces des revenus.

<p>1.3.f Suivi par le GMP du protocole sur les OSC</p> <p><i>Attendu</i></p>	<p><i>Non. Le GMP n'examine pas des facteurs qui pourront être considéré une entrave a la liberté d'expression et d'operation même s'il y a des évènements qui</i></p>
--	--

V. **Pour la Validation:** Annexe sur les données clé pour l'évaluation de la gouvernance du GMP – membres, présences et procès-verbaux de réunions

1. Membres actuels du GMP et registre des présences

Merci de remplir le tableau ci-dessous. Ajoutez des lignes si nécessaire. *Si vous le souhaitez vous pouvez fournir ce tableau en format Excel.* “B1 gouvernance du GMP - section A - modèle (facultatif)- [LINK](#)

Collège (Gouvernement / Entreprises / société civile)	Membre à part entière / suppléant (le cas échéant)	Membre depuis (MM/AA) <i>Quand le membre a-t-il rejoint le GMP?</i>	Prénom, NOM DE FAMILLE <i>Écrire le nom de famille en majuscules</i>	Poste	Organisation	Genre (homme / femme / non binaire)	Présence aux réunions pendant la période examinée (dates)

Le site Internet de l'ITIE ou un site Internet du gouvernement affichent-ils une liste mise à jour des membres du GMP? Oui Non

Si c'est le cas, inclure un lien: [Click or tap here to enter text.](#)

2. Évolution des membres pour la période examinée et raison de chaque changement.

Si certaines personnes ont été membres pendant la période examinée mais ne le sont plus, merci de remplir le tableau ci-dessous. Ajoutez des lignes si besoin.

Collège	Nom de l'ancien membre	Plus membre du GMP depuis (MM/AA)	Raison de quitter le GMP	Remplacé(e) par

3. Pour la Validation: Aperçu des réunions du GMP et procès-verbaux pour la période examinée

Merci d'indiquer les dates et un lien vers les procès-verbaux publiés des réunions du GMP ayant eu lieu pendant la période examinée ou mettez tout procès-verbal non publié en annexe. Ajoutez des lignes supplémentaires en cas de besoin.

Vous pouvez également utiliser le tableau en format Excel pour transmettre les données

Type de réunion	Date	Facultatif: questions abordées	Lien vers le procès-verbal
Ordinaire / extraordinaire	JJ/MM/AAAA	Par exemple: adoption des TdR, discussion sur la politique de genre du GMP	Copiez le lien direct vers le procès-verbal ou vers la page où celui-ci est publié

VI. **Pour la Validation:** Liste des parties prenantes suggérées par le GMP pour consultation à propos de la mise en œuvre de l'ITIE

Il est exigé du GMP que celui-ci fournisse une liste des parties prenantes dont les avis permettraient d'enrichir la procédure de Validation. La liste doit inclure des parties prenantes hors GMP de différents collèges : gouvernement, industrie et société civile. Cette liste représentera une contribution importante pour l'équipe de Validation, lui permettant de préparer et de prévoir les consultations. Les données seront traitées conformément au [Règlement général sur la protection des données](#) de l'UE.

Nom	Institution	Collège	Email	Numéro de téléphone (si possible)

Pour la Validation: signature du GMP

Date d'adoption du document:

Description du type d'approbation:

Exigence 1.1: Engagement du gouvernement

I. Ressources

- [Texte complet de l'Exigence, guide de la Validation](#)
- Notes d'orientation: [Comment devenir pays de mise en oeuvre de l'ITIE](#), Secrétariats nationaux

*Des points de vue divergents au sein du collège peuvent être documentés dans ce formulaire. Pour la **Validation**, les signataires du document doivent figurer en fin de formulaire. Les parties prenantes peuvent contacter directement l'équipe de Validation pour donner des points de vue supplémentaires.*

II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente

① Afin d'informer le travail sur ce module, les parties prenantes doivent avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, telles que celles issues du rapportage ITIE liées à cette exigence ou issues d'autres études menées.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente et indiquer son statut le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

III. Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les aspects de l'exigence et d'estimer les progrès effectués vers cette exigence. Des points de vue divergents au sein du collège ou entre collèges peuvent être documentés dans ce formulaire.

Exigences techniques

Exigé	1.1 Engagement du gouvernement
<i>Déclaration de soutien</i> <i>1.1.a.</i>	Un membre haut placé du gouvernement a-t-il publié une déclaration publique sans équivoque de soutien à l'ITIE et/ou aux questions relevant du champ d'application de la Norme ITIE, <u>pendant la période examinée</u>?

Haut placé signifie chef d'État ou de gouvernement ou un représentant dûment délégué du gouvernement.

Oui Non

Si c'est le cas, indiquez de qui il s'agit, à quel moment et où la déclaration peut être retrouvée : **Le Premier Ministre, président du Conseil de supervision, Reunion du conseil de supervision du 25 mars 2025 (voir PV publié sur le site web de l'ITIE GUINEE).**

Haut responsable
1.1.b.

Un haut responsable du gouvernement est-il chargé de la mise en oeuvre de l'ITIE?

Oui Non

Nom et poste de l'individu chargé de la mise en oeuvre: **le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, President du Conseil de Supervision chargé de l'orientation stratégique de l'ITIE, de l'approbation du plan d'action de l'ITIE et de lever d'éventuels blocages.**

Décrivez brièvement le degré de participation de ce haut représentant du gouvernement, par exemple présider des réunions et activités, fournir une orientation stratégique, champion de l'ITIE auprès d'autres parties prenantes

Décrivez: **Il preside les reunions du conseil de supervision de l'ITIE qui donne les orientations strategiques.**

Représentation
1.1.c.

Toutes les entités pertinentes du gouvernement chargées de la gouvernance des droits et obligations extractifs, de la collecte et gestion des revenus sont-elles représentées au GMP ?

Oui Non

Expliquez: **Les representants de : Ministère des Mines et de la Géologie, Ministère du Budget, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de l'Administration du Territoire et de la Decentralisation, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Ministère de l'Information et de la Culture, Banque Centrale de la République de Guinée.**

Des membres du gouvernement participent-ils activement aux réunions du GMP?

Oui Non

Si ce n'est pas le cas, expliquez pourquoi:

Pour la **Validation**, l'[Annexe sur la présence au GMP](#) doit être fournie pour évaluer la présence de tous les collègues.

Mise à disposition de

Quelles sont les ressources du gouvernement mises à disposition de la mise en oeuvre de l'ITIE pendant la période examinée ?

Ceci inclut le soutien financier dans le cadre du financement des activités du

ressources
1.1.c. plan de travail et du rapportage ainsi que le financement des personnels du secrétariat national.

Expliquez : les allocations budgétaires du BND à travers la loi de Finance.

Exigence technique portant sur la selection des membres du GMP et représentation –
Exigence 1.4.a.i

Les aspects ci-dessous font partie de l'évaluation de l'exigence 1.4 mais doivent être remplis par le collège du gouvernement, ces questions figurent donc dans ce modèle.

“Collège élargi” fait référence aux personnes et institutions du gouvernement ne siégeant pas au GMP mais qui sont directement ou indirectement impliquées dans le rapportage, la gestion du secteur, sa supervision, la gestion des finances publiques, l’audit, les efforts de lutte contre la corruption. Récolter leurs points de vue sur la mise en oeuvre de l’ITIE et leurs besoins assure que l’ITIE peut avoir un impact et un suivi efficace des recommandations et des mesures correctives, promeut la divulgation systématique, encourage l’utilisation des données et assure un soutien large à l’ITIE.

Exigé #1.4.a.i Mise en place et représentation

Procédure de nomination – transparence et équité

Le gouvernement codifie-t-il comment ses représentants sont nommés au GMP?

Oui Non

Si c'est le cas, comment s'appelle le document codifiant la procédure de nomination : **Le Règlement Intérieur, les TDR du GMP et les arrêtés du 20 juin 2006 ; le Decret N°014 du 3 fevrier 2012**

Ajoutez un lien vers le document: [Règlements – ITIE Guinée](#); [Décret créant le comité – ITIE Guinée](#) ; [Arrêté A/2858/MMG/SGG/2005 du 20 juin 2005 portant création et nomination des membres du comité permanent de pilotage de l'ITIEG, Journal Officiel \(février 2006\)](#). | [Base de données documentaire](#) ; [Règlement intérieur des organes de l'ITIE-GUINEE, S.E ITIE-GUINEE\(Juin 2021\)](#) | [Base de données documentaire](#) ; [TDR-GMP-ITIE-GUINEE.pdf](#) ; [Terme de Référence du Groupe Multi-partie de l'ITIE-GUINEE – ITIE Guinée](#)

S'il n'existe pas de procédure de nomination codifiée, décrivez le processus électoral, les critères de représentation (par secteur, international, national, organes de l'industrie – selon ce qui s'applique).

[Click or tap here to enter text.](#)

S'assure-t-on de prendre en compte l'ancienneté et la diversité dans la représentation, y compris la diversité de genres?

Oui Non

Si c'est le cas, indiquez de quelle façon: les anciens membres du Comité de Pilotage constituent des personnes Ressources dans la mise en œuvre de

l'ITIE. L'ITIE Guinée demande à ce que le tiers des membres soit des femmes.

Le mandat est-il limité dans le temps?

Oui, indiquez le nombre d'années ou autres détails: Trois (3) ans renouvelable une fois.

OU: Mandat illimité

Certains représentants du GMP issus du gouvernement ont-ils été remplacés durant le mandat du GMP?

Oui Non

Si c'est le cas, merci de décrire le processus suivi pour les remplacer: Les Secrétaires Généraux des Départements Ministériels sont d'offices membres, Président et vice Président du Comité de Pilotage de l'ITIE. Les remplacement se font au fur et mesure des nominations

La procédure prévue a-t-elle été suivie dans la pratique?

Oui Non

Genre

Quel est l'équilibre des genres dans votre collège actuellement?

Pourcentage hommes: **80%**

Pourcentage femmes: **20%**

Pourcentage non binaires: 0%

L'équilibre entre les genres est-il pris en compte lors de la nomination de nouveaux représentants?

Oui Non

Décrivez les efforts récents: **A la création du Comité il y avait une femme sur 28 et aujourd'hui on a sept femmes sur 36.**

Exigé

#1.4.b.ii Contacts avec le collège élargi

Coordination avec le collège élargi

Existe-t-il des structures pour communiquer avec le collège élargi, par exemple des groupes de coordination ?

Oui Non

Si c'est le cas, décrivez les: **la Task force interministerielle chargée de la sécurisation des revenus miniers.**

Existe-t-il des politiques ou procédures adoptées pour communiquer avec le collège élargi?

Oui Non

Si c'est le cas, décrivez les: **A travers les reunions du groupe de la Task force, les missions de disseminations, les emissions ITIE à travers les médias, ...**

Dans la pratique, donnez des exemples de coordination du collège du gouvernement sur des questions liées à l'ITIE durant la période examinée. Quels étaient les représentants impliqués ?

Expliquez : les réunions de la Task force, les missions de dissémination, les réunions du Comité de Pilotage élargies ; les représentants des différents départements ministériels.

Récolter des points de vue

Les membres du GMP ont-ils récolté les points de vue du collège élargi sur les questions suivantes:

A) Le dernier plan de travail de l'ITIE, y compris les priorités de la mise en œuvre de l'ITIE

Oui Non

Si oui comment? **A travers les compte rendus des collèges respectifs ; la validation du Plan de Travail par le Comité de Pilotage en présence d'autres acteurs.**

Si oui, qui a contribué? **Les sociétés minières, les membres de la société Civile et l'Administration Publique.**

Ces contributions ont-elles été reflétées dans le plan de travail?

Oui Non

Détaillez: la réduction des activités par rapport aux ressources disponibles

B) Examen de la mise en œuvre de l'ITIE

Oui Non

Si oui comment ? **A travers les réunions des Commissions opérationnelles, du Comité de Pilotage et les réunions du Conseil de Supervision.**

Si oui, qui a contribué ? les membres des commissions, du comité de pilotage et du conseil de supervision

Ces contributions ont-elles été reflétées dans l'examen des progrès?

Oui Non

Détaillez: les questions liées aux redevances superficielles, la question du Fodel lors des réunions de dissémination des rapports ITIE.

Objectifs sous-jacents

L'objectif de cette exigence est d'assurer que le gouvernement mène pleinement, activement et efficacement la mise en œuvre de l'ITIE, tant au travers d'un leadership politique de haut niveau que d'un engagement opérationnel, comme moyen de faciliter tous les aspects de la mise en œuvre de l'ITIE.

1. Le haut responsable du gouvernement chargé de la mise en œuvre a-t-il la confiance de toutes les parties prenantes?

Oui Non

Expliquez: Investi de l'Autorité du Président de la République . Le Conseil National de la Transition lors de la présentation de la politique générale du gouvernement.

2. Le haut responsable du gouvernement a-t-il autorité et liberté de coordonner les actions à propos de l'ITIE parmi les ministères et agences pertinentes ?

Oui Non

Expliquez: Son implication personnelle pour la prise en compte des préoccupations de l'ITIE demontre à suffisance. Voir Decret portant organisation et attributions de l'ITIE-GUINEE

3. Le haut responsable du gouvernement (également appelé « Champion ») est-il en mesure de mobiliser des ressources pour la mise en oeuvre de l'ITIE?

Oui Non

Expliquez: la lettre du premier Ministre adressée aux Ministres du Budget et de l'Economie et des Finances pour le financement de l'ITIE-GUINEE. : lien : <https://www.itie-guinee.org/lettre-du-premier-ministre-relatif-au-financement-de-litie/>

4. Les représentants sont-ils à un niveau suffisamment élevé pour pouvoir informer efficacement et prendre les décisions ainsi qu'opérer un suivi des recommandations et mesures correctives ?

Oui Non

Expliquez: les Secrétaires Généraux des Ministères du Budget, des Mines et de la Géologie, les représentants désignés par les différents ministres.

5. Le gouvernement a-t-il fait des efforts durant la période examinée pour assurer un environnement propice à la participation à l'ITIE des entreprises et des OSC?

Oui Non

Expliquez: Il n'ya aucun obstacle à la participation des Entreprises minières et de la société Civile aux activités de l'ITIE. Et d'ailleurs, ils ont augmenté leur presence et leur implication au sein du GMP.

6. Le gouvernement a-t-il éliminé des obstacles aux divulgations ITIE durant la période examinée?

Oui Non

Expliquez: Toutes les sociétés ont l'obligation de répondre aux sollicitations de l'ITIE.

Utilisation de l'information

7. Les divulgations ITIE ont-elles informé l'un ou plusieurs de ces points (cochez les cases en question et décrivez plus bas)

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Réformes juridiques | <input checked="" type="checkbox"/> Diagnostic des faiblesses dans la pratique |
| <input type="checkbox"/> Analyse de politique | <input checked="" type="checkbox"/> Communiquer la gouvernance au public |
| <input checked="" type="checkbox"/> Enquêtes anti-corruption | <input checked="" type="checkbox"/> Modélisation des revenus |
| <input checked="" type="checkbox"/> Négociations de contrats | <input type="checkbox"/> Autre: Click or tap here to enter text. |

8. Donnez des exemples assortis de liens vers tout élément probant comme des rapports, discours ou articles de presse

Détaillez: La désignation des receveurs communautaires, le rapport diagnostic de la société Civile membre du GMP sur les potentialités de corruption dans le secteur extractif (liens : [Rapport de diagnostic de corruption dans le secteur minier guinéen – ITIE Guinée](https://www.itie-guinee.org/lutte-contre-la-corruption-dans-le-secteur-minier-en-guinee/); [Plan d'intervention – diagnostic de corruption dans le secteur minier guinéen – ITIE Guinée](#)), le rapport de dissemination du rapport ITIE, l'assainissement du Cadastre Minier à travers les retraits des titres miniers (Journal Officiel de la République), les recommandations des Administrateurs indépendants et des validateurs.

9. D'autres collègues ont-ils évoqué des préoccupations quant au collègue du gouvernement?

- Oui Non

Expliquez: le collègue de la société Civile a fait des plaidoyers dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance ; notamment la non publication de certains contrats ou conventions.

Quelles préoccupations? Comment le gouvernement en a-t-il traité? Le Gouvernement promet de publier les contrats au moment venu.

Conclusion

Sur base des réponses ci-dessus, quelle est l'autoévaluation du GMP quant à [l'objectif](#) et les [exigences techniques de l'Exigence](#) ?

Le score est:

- très faible (0) faible (25) limité (50) bon (70) très bon (90) exceptionnel (100)

Ou

non applicable

Expliquez : Le Gouvernement veille au respect de ses engagements internationaux dont l'ITIE. Les plus hautes autorités ont réaffirmé leur volonté de mettre en oeuvre l'ITIE en Guinée. En effet toutes les parties prenantes sont engagées à la mise en oeuvre de l'ITIE en Guinée. C'est pourquoi la Guinée a satisfait à plus de 90% aux exigences de l'ITIE tout en tenant compte de différentes recommandations à la fois des Administrateurs indépendants et des validateurs ITIE.

I. Analyse du Secrétariat international

À remplir par le Secrétariat international

Observations sur l'exhaustivité lorsqu'il s'agit de traiter des aspects en question, toute lacune identifiée ou clarification supplémentaire nécessaire.

A noter que les aspects sur la nomination des membres du GMP sont couverts dans les sections collèges (1.4.a.i).

<p>1.1.a. Déclarations de soutien de haut niveau <i>Exigé</i></p>	<p>La nouvelle constitution, dans son article 6.i, stipule que le gouvernement s'engage à respecter le principe fondamental d'une gestion rationnelle, transparente et équitable des ressources naturelles pour le bien-être de ses citoyens ; g. la préservation de l'environnement et des écosystèmes, j. l'obligation de prendre en compte le contenu local dans tous les secteurs et d. l'exercice pacifique des droits et libertés fondamentaux comme preuve de l'engagement des dirigeants du pays envers l'ITIE et ses principes. Le ministre des Mines a déclaré dans une récente publication gouvernementale que le président Doumbaya a chargé le Ministère des Mines de surveiller de près le respect des normes ESG et ITIE afin d'améliorer la gouvernance et la transparence dans la gestion du secteur minier^[1] et, en priorité, de garantir une mobilisation rationnelle des ressources nationales.</p> <p><i>Source : bulletin annuel des statistiques, 2024 du ministère des Mines Constitution de la Guinée, 26 septembre 2025</i></p>
<p>1.1.b Haut responsable <i>Exigé</i></p>	<p>Le Premier Ministre est le champion de l'ITIE et préside le Conseil de Supervision.</p>
<p>1.1.c Représentation adéquat <i>Exigé</i></p>	<p>Tout les acteurs clefs pour la collecte des revenus et la gestion des recettes et titres miniers y sont représentés.</p> <p>Le BSD et BEQQ observent les réunions du GMP.</p> <p>La participation au reunion est adéquate.</p> <p>Il serait favorable d'inclure dans la mise en œuvre les institutions AMERI (Agence D'Etude et d'Expertise socio économique et</p>

	environnementale) et d'établir une collaboration avec Agence Nationale De Lutte Contra La Corruption et de promotion de la bonne gouvernance (ANCL)																																																																			
1.1.c. Mise à disposition de ressources <i>Exigé</i>	<p>La mise en œuvre est localisée au Ministère des Mines. Il existe une équipe de secrétariat national avec cinq employés. En termes de financement des activités de l'ITIE, la mise en disposition des ressources financières restent bien en dessous du financement requis, en particulier en 2025. Les chiffres en bas sont tirés des rapports sur les dépenses publiés sur le site de documentation ainsi que les PV des réunions du GMP et du Comité de supervision.</p> <p>En plus, les entités étatiques FIM, CPDM et ANAIM, prévus de fournir du financement par le 2021 décret portant sur l'ITIE, n'ont d'après les PV des réunions pas répondu positivement à la demande de soutien de financement.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Work plan 2024</th> <th>GNF</th> <th>USD</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Foreseen budget need</td> <td>7,778,608,345.00</td> <td>909,429.75</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Committed in the Loi de Finances</td> <td>5,300,000,000.00</td> <td>619,645.24</td> <td>68%</td> </tr> <tr> <td>Actual Disbursed</td> <td>3,262,500,000.00</td> <td>381,432.57</td> <td>42%</td> </tr> <tr> <td>GAP I - requested vs pledged</td> <td>2,478,608,345.00</td> <td>289,784.50</td> <td>68%</td> </tr> <tr> <td>GAP pledged vs given</td> <td>2,037,500,000.00</td> <td>238,212.68</td> <td>38%</td> </tr> <tr> <td>Difference between requested and transferred</td> <td>4,516,108,345.00</td> <td>527,997.18</td> <td>42%</td> </tr> <tr> <td colspan="4">Work plan 2025</td> </tr> <tr> <td>Foreseen budget need</td> <td>7,928,608,345.00</td> <td>926,966.88</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Committed in the Loi de Finances</td> <td>2,029,291,135.00</td> <td>237,252.94</td> <td>26%</td> </tr> <tr> <td>Identified gap</td> <td>5,899,317,210.00</td> <td>689,713.93</td> <td>74%</td> </tr> <tr> <td colspan="4">Work plan 2023</td> </tr> <tr> <td>Foreseen budget need</td> <td>7,014,073,220.00</td> <td>820,044.74</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Govt committed</td> <td>4,007,259,515.00</td> <td>468,505.53</td> <td>57%</td> </tr> <tr> <td>Disbursed</td> <td>3,472,287,000.00</td> <td>405,959.65</td> <td>50%</td> </tr> <tr> <td colspan="4">Work plan 2022</td> </tr> </tbody> </table>				Work plan 2024	GNF	USD		Foreseen budget need	7,778,608,345.00	909,429.75		Committed in the Loi de Finances	5,300,000,000.00	619,645.24	68%	Actual Disbursed	3,262,500,000.00	381,432.57	42%	GAP I - requested vs pledged	2,478,608,345.00	289,784.50	68%	GAP pledged vs given	2,037,500,000.00	238,212.68	38%	Difference between requested and transferred	4,516,108,345.00	527,997.18	42%	Work plan 2025				Foreseen budget need	7,928,608,345.00	926,966.88		Committed in the Loi de Finances	2,029,291,135.00	237,252.94	26%	Identified gap	5,899,317,210.00	689,713.93	74%	Work plan 2023				Foreseen budget need	7,014,073,220.00	820,044.74		Govt committed	4,007,259,515.00	468,505.53	57%	Disbursed	3,472,287,000.00	405,959.65	50%	Work plan 2022			
Work plan 2024	GNF	USD																																																																		
Foreseen budget need	7,778,608,345.00	909,429.75																																																																		
Committed in the Loi de Finances	5,300,000,000.00	619,645.24	68%																																																																	
Actual Disbursed	3,262,500,000.00	381,432.57	42%																																																																	
GAP I - requested vs pledged	2,478,608,345.00	289,784.50	68%																																																																	
GAP pledged vs given	2,037,500,000.00	238,212.68	38%																																																																	
Difference between requested and transferred	4,516,108,345.00	527,997.18	42%																																																																	
Work plan 2025																																																																				
Foreseen budget need	7,928,608,345.00	926,966.88																																																																		
Committed in the Loi de Finances	2,029,291,135.00	237,252.94	26%																																																																	
Identified gap	5,899,317,210.00	689,713.93	74%																																																																	
Work plan 2023																																																																				
Foreseen budget need	7,014,073,220.00	820,044.74																																																																		
Govt committed	4,007,259,515.00	468,505.53	57%																																																																	
Disbursed	3,472,287,000.00	405,959.65	50%																																																																	
Work plan 2022																																																																				

	Foreseen budget need	8,631,791,467.00	1,009,178.96	
	Govt committed	4,007,259,515.00	468,505.53	46%
	Disbursed	3,472,287,000.00	405,959.65	40%
1.1 objectif sous-jacent de supervision et suivi efficaces <i>Exigé</i>	Supervision : Suivi efficace : les PV du conseil de supervision notent que le President du Conseil n'est pas au courant des défis de la mise en œuvre, surtout ce qui concerne le suivi de la gestion du FODEL est FNDL, ainsi que sur la propriété effective.			
1.4.a organisation du collège <i>Exigé</i>	Ceci est défini dans les TdRs et le règlement intérieur. Le dernier définit la composition des membres du conseil de supervision et les membres du GMP. Par contre, le decret de 2021 ne spécifie pas quels structures des représentants de l'administration publique et institutions républicains			
1.4.a coordination du collège <i>Exigé</i>	La coordination est effectué par le secrétariat national a travers le travail du GMP et ses comites.			

II. Pour la Validation: signature

Merci d'inclure ci-dessous les noms et coordonnées des membres du GMP issus du collège du gouvernement qui signent la transmission des informations ci-dessus à l'équipe de Validation. Ajoutez des lignes si nécessaire.

Nom	Adresse e-mail ou numéro de téléphone
Aboubacar KOUROUMA	Secrétaire Général du MMG
Thierno Amadou BAH	Secrétaire Général du MB
Aboubacar Fodé KEITA	DNA/CF/ MEF
Alhousseine KABA	Conseiller Mine Primature
Ousmane SACKO	DA/D/MATD

Modèle engagement des parties prenantes

Engagement des entreprises

Composante B – Engagement des parties prenantes. Exigences 1.4 a.i et 1.2

Période examinée : *Quelle est la période couverte par ce modèle ?*

De mois et année à mois et année : Mars 2022 à Septembre 2025

Note : à des fins de Validation, il s'agit du jour auquel a démarré la Validation précédente, marquant le début de la période examinée jusqu'à la date de début de la Validation à venir.

Ce formulaire est rempli pour Un retour d'information du Secrétariat international dans le cadre du soutien à la mise en œuvre

OU La Validation, en tant qu'une partie du dossier final pour évaluation

Introduction

L'ITIE exige une supervision multipartite efficace, y compris un groupe multipartite fonctionnel impliquant le gouvernement, les entreprises ainsi que la participation pleine, indépendante, active et réelle de la société civile. Les exigences clé liées à la supervision du groupe multipartite incluent : (1.1) engagement du gouvernement ; (1.2) engagement de l'industrie ; (1.3) engagement de la société civile, y compris le [Protocole relatif à la participation de la société civile](#) ainsi que (1.4) établissement et fonctionnement d'un groupe multipartite.

Les entreprises sont l'un des collègues à avoir un siège à la table du groupe multipartite (GMP). La participation active des entreprises au processus ITIE est clé pour assurer que l'information sur les activités extractives est bien publiée, contextualisée et que leurs intérêts dans les priorités de gouvernance sont bien entendus.

Quel est l'objectif de ce modèle ?

L'objectif de ce modèle (B2) est que le collège des **entreprises** mène une auto-évaluation du respect de l'Exigences 1.4.a.i sur la gouvernance du GMP - nominations et coordination du collège, et de l'Exigence 1.2 sur l'engagement des entreprises vis-à-vis de la mise en œuvre de l'ITIE.

Chaque section sur une Exigence contient :

- I. Un encadré avec des ressources supplémentaires
- II. Les mesures correctives de la Validation précédente le cas échéant
- III. Une autoévaluation des aspects techniques et objectifs sous-jacents de l'exigence en format questions-réponses
- IV. Commentaires du Secrétariat

Pour la **Validation**, ce modèle sert de documentation des entreprises pour les progrès sur la composante en question.

Quand remplir ce modèle ?

Ce modèle sera utilisé comme un outil de mise en œuvre. Les GMP sont encouragés à utiliser ce modèle régulièrement et en amont de la Validation. Avant le début de la Validation, les modèles doivent être mis à jour régulièrement. Dans de tels cas il est possible d'obtenir le soutien du responsable pays concerné et d'indiquer que le modèle est soumis pour **retour d'information du Secrétariat international**.

Les **modèles doivent être finalisés et publiés au plus tard lors du début de la Validation**. Pour la **Validation**, ce formulaire sert de base à l'évaluation du pays pour la composante en question. Le formulaire doit être examiné et **signé** par le collège des entreprises et doit être soumis au plus tard à la date du début de la Validation, et publié sur le site Internet de l'ITIE ou de l'entreprise. À ce stade il convient d'indiquer sur le formulaire qu'il est soumis à des fins de Validation

Qui remplit ce modèle ?

L'autoévaluation doit être préparée par un représentant des entreprises, comme le coordonnateur du collège en consultation avec le collège élargi. L'autoévaluation permet de comprendre les aspects de l'exigence. Des points de vue divergents au sein d'un collège peuvent être repris dans ce formulaire. Le cas échéant des contributions peuvent être récoltées auprès de membres du collège ne siégeant pas au GMP. Vous pouvez contacter le chargé de pays au Secrétariat international pour obtenir du soutien.

Couvert dans ce formulaire :

Exigence 1.4.a.i:
Nomination des entreprises,
représentation adéquate au GMP et
coordination efficace avec le collège élargi

Exigence 1.2
Engagement efficace des entreprises

Dans ce modèle

Exigence 1.4 sur l'organisation du collège	3
I. Ressources	3
II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente concernant l'organisation du collège	3
III. Autoévaluation.....	4
Exigence technique concernant l'organisation du collège	4
Objectif sous-jacent concernant l'organisation du collège	8
Conclusion	10
Exigence 1.2: Engagement des entreprises	11
I. Ressources	11
II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente.....	11
III. Autoévaluation.....	11
Exigences techniques.....	11
Objectif sous-jacent.....	14
Conclusion	16
Retour du Secrétariat international	16
Pour la Validation: signature.....	19

Exigence 1.4 sur l'organisation du collège

I. Ressources

- [Texte complet de l'Exigence : guide de la Validation](#)
- Notes d'orientation: [Établissement et gouvernance des groupes multipartites](#)

II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente concernant l'organisation du collège

① Afin d'informer le travail sur ce module, les parties prenantes doivent avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, telles que celles issues du rapportage ITIE liées à cette exigence ou issues d'autres études menées.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective pour l'Exigence 1.4 issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente et indiquer son statut le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

Pour renforcer la mise en œuvre, le collège des entreprises est encouragé à institutionnaliser ses efforts de sensibilisation auprès des entreprises qui ne sont pas membres de la Chambre des mines, avec l'appui de l'ITIE Guinée et du gouvernement, potentiellement dans le cadre de « journées ouvertes » sur l'ITIE à l'intention de toutes les entreprises.

III. Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les aspects de l'exigence. Des points de vue divergents au sein du collège peuvent être documentés dans ce formulaire. Vous pouvez contacter le chargé de pays au Secrétariat international pour obtenir du soutien.

Exigence technique concernant l'organisation du collège

Les aspects ci-dessous font partie de l'évaluation de l'exigence 1.4 mais doivent être remplis par le collège des entreprises, car il s'agit de leur façon d'organiser la représentation du collège.

« Collège élargi » fait référence aux entreprises ne siégeant pas au GMP mais qui sont directement ou indirectement impliquées dans le secteur par des licences ou par le rapportage, les associations industrielles représentant les entreprises ou les intérêts du secteur minier à petite échelle (le cas échéant). Récolter leurs points de vue sur la mise en œuvre de l'ITIE et leurs besoins assure que l'ITIE peut avoir un impact et un suivi efficace des recommandations et des mesures correctives, résout des goulets d'étranglement dans le rapportage et la divulgation systématique, encourage l'utilisation des données et assure un soutien large à l'ITIE.

Exigé	#1.4.a.i Mise en place et représentation
Procédure de nomination - transparence, ouverture et équité	<p>Les entreprises ont-elles convenu d'une procédure pour sélectionner les membres du GMP issus du collège des entreprises ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si c'est le cas, comment s'appelle le document présentant le processus formel pour la nomination de candidats au GMP :</p> <p>Le document de TDRs est intitulé « Implication des entreprises minières au processus ITIE Guinée ». Ce document a été approuvé le 10 juin 2021 et révisé le 24 juillet 2025.</p> <p>Cette révision n'a pas entraîné cependant de changement au niveau de la procédure de sélection des membres du collège. Elle a été faite pour tenir compte des changements intervenus sur (i) la composition de la Chambre avec l'augmentation du nombre de membres qui est passé de 57 à 78 (ii) la composition des organes d'administration et de gestion de la CMG après l'élection d'un nouveau CA et d'un nouveau Bureau Exécutif (iii) la recomposition du collège avec de nouveaux entrants</p> <p>Lien vers le document : https://shorturl.re/7hbdc</p>

La procédure adoptée a-t-elle été suivie lors de la dernière nomination ?

Oui Non

Si ce n'est pas le cas, expliquez en quoi la pratique a dévié de la procédure :

S'il n'existe pas de procédure écrite adoptée pour la sélection des membres du collège des entreprises au GMP, décrivez la dernière procédure de nomination, les critères de représentation.

Par exemple, tient-on compte du secteur, entreprises internationales ou nationales, taille, associations industrielles, selon ce qui s'applique. Notez si le genre fait partie des éléments pris en considération.

Description :

Si des élections ont eu lieu durant la période examinée

Décrivez les activités utilisées pour sensibiliser le collège élargi pour motiver davantage de candidatures :

Les éléments probants peuvent inclure des activités de sensibilisation, une cartographie des parties prenantes, un appel à nominations par newsletter, un post sur un site Internet diffusé aux membres du collège avec un appel à nominations. Dressez la liste de tout ce qui s'applique, y compris des liens lorsqu'ils existent.

Description : (i) Juin 2023 décision de l'Assemblée Générale de la CMG d'organiser une table ronde entre les parties prenantes sur le respect des droits humains dans les zones minières (ii) Décembre 2023 et août 2024 mission conjointe CMG, ONG Action Mines et ONU Droits Humains dans les zones minières de la Basse Guinée, de la Haute Guinée et de la Guinée Forestière pour sensibiliser les entreprises et recueillir les données devant alimenter les débats au cours de la table ronde sur les droits humains.

(iii) Débats avec les directions et les syndicats des entreprises au cours de la mission qui ont permis de sélectionner 11 thématiques consignées dans un document de TDRs joint en annexe. Parmi ces thématiques, la neuvième thématique retenue est spécialement dédiée à la « Transparence et redevabilité dans le secteur minier »

(iii) Septembre 2024 réception et transmission aux entreprises du courrier du SE/ITIE Guinée sur la fin de mandat du collège des entreprises.

(iv) octobre 2024 : réunion du CA de la Chambre des Mines sur convocation de son président, pour examiner entre autres, le point inscrit à l'agenda concernant le renouvellement du collège. Ainsi, se référant aux courriers reçus des entreprises en réponse au courrier du SE/ITIE, la Résolution n° 7 est prise par le CA désignant 15 membres pour constituer un collège élargi qui représentera la Chambre au Comité de Pilotage de l'ITIE.

(v) Février 2025 transmission par courrier au SE/ITIE de la liste des membres du collège.

(vi) Avril 2025, suite à la rencontre entre le collège et le Directeur Pays de l'ITIE en mission en Guinée, un courrier rectificatif sur la composition du collège est pris et transmis le 26 mai 2025 au SE/ITIE avec la liste définitive des 11 membres retenus pour le Comité de Pilotage

OU : Il n'y a pas eu d'appel public à nominations

Les individus ou les entreprises qui se sont portés candidats sont-ils connus du collège élargi ?

Oui Non

Détaillez, par exemple un lien si la liste est publique et si les candidats ne sont pas connus :

La durée du mandat des membres du GMP représentant les entreprises est-elle limitée ?

Oui, saisissez le nombre d'années ou d'autres détails : Trois ans renouvelables une fois

La durée du mandat du collège est de 3 ans et couvre la période à compter du 9 septembre 2024 au 8 septembre 2027. RENOUVABLE ?

OU: Aucune limite de durée du mandat

Genre

Quel est l'équilibre actuel hommes/femmes dans votre collège ?

Pourcentage d'hommes représentés dans votre collège :63,63% (7/11)

Pourcentage de femmes représentées dans votre collège : 36,36% (4/11)

Le collège a-t-il fait des efforts pour améliorer cet équilibre ?

Oui Non

Expliquez, par exemple les discussions menées, incluez des références vers une documentation : Nous avons demandé aux entreprises de sélectionner dans la mesure du possible des candidates.

Le 6^{ème} principe de base des TDRs transmis par courrier aux entreprises pour la désignation de leurs représentants au collège insiste sur la promotion du genre avec respect dans toute la mesure du possible de la parité femme/homme.

Exigé

#1.4.b.ii Communication avec le collège élargi

Communication avec le collège élargi

Les membres du GMP issus des entreprises communiquent-ils avec le collège élargi ?

Oui Non

Détaillez : **Les communications se font généralement par emails, courriers, WhatsApp. Un groupe WhatsApp CA existe déjà à la Chambre et un autre dédié au collège va y être ajouté. Des réunions sont aussi organisées chaque fois que de besoin pour traiter les questions en instance, généralement pour préparer les réunions du comité de pilotage de l'ITIE, organiser les missions de dissémination, préparer des documents destinés à l'ITIE**

Expliquez par exemple comment et à quelle fréquence les membres du GMP communiquent et récoltent les points de vue du collège élargi, par le biais d'organisations industrielles ou autres réseaux :

Activités de

Les membres du GMP issus des entreprises ont-ils mené des activités de sensibilisation durant la période examinée ?

sensibilisation Oui Non

Si c'est le cas, décrivez et donnez un lien : Comme indiqué plus haut, des réunions de sensibilisation ont été faites sur l'ensemble des zones minières dans le cadre de la préparation de la table ronde sur le respect des droits humains avec un accent sur la transparence et la redevabilité dans le secteur minier, l'adhésion de tous les acteurs miniers au processus ITIE, l'appui pour un financement pérenne du SE/ITIE.

Les autres ont été faites au cours de la mission de dissémination des rapports ITIE 2019, 2020, 2021, en décembre 2023 et janvier 2024, un représentant de la CMG faisant partie de la mission. Enfin les membres du CA ont été sensibilisés lors d'une de leurs sessions de 2023 qui a autorisé le paiement par la Chambre d'une partie des arriérés de l'ITIE Guinée vis-à-vis du SE/ITIE International.

Récolter les points de vue

Les membres du GMP issus des entreprises ont-ils récolté les points de vue du collège élargi sur les points suivants :

A) Le dernier plan de travail de l'ITIE, y compris les priorités de la mise en œuvre de l'ITIE

Oui Non

Si oui comment ? Le représentant de la CMG a apporté une contribution à l'élaboration du PTBA 2025 de l'ITIE Guinée lors des réunions du Comité de Pilotage tenue les 12 et 14 mai 2025.

Si oui, qui a contribué ?

Ces contributions ont-elles été reflétées dans le plan de travail ?

Oui Non

Détaillez : Corrections ont été faites sur le projet de PTBA. Voir compte rendu de la réunion publié sur le site de l'ITI.

A) Examen de la mise en œuvre de l'ITIE

Oui Non

Si oui comment ? Suggestions sur le contenu et la forme du PTBA

Si oui, qui a contribué ? Un représentant de la CMG à la réunion du Comité de Pilotage

Ces contributions ont-elles été reflétées dans l'examen des progrès ?

Oui Non

Détaillez:

Objectif sous-jacent concernant l'organisation du collège

L'objectif de cette exigence est d'assurer l'existence d'un groupe multipartite indépendant, capable d'exercer un suivi actif et significatif de tous les aspects de la mise en œuvre de l'ITIE [...] Comme condition préalable à la réalisation de cet objectif, le groupe multipartite doit comprendre un nombre adéquat de représentants des principales parties prenantes, nommés sur la base de procédures ouvertes, justes et transparentes au sein de chaque collège [...]

1. Selon le collège, la procédure de nomination a-t-elle été respectée durant la période examinée ?

Oui Non

*Expliquez, par exemple tout écart dans la pratique ou l'absence d'un processus formel de nomination de candidats au GMP. **Le processus de désignation des membres du collège est celui décrit dans le document « Implication des entreprises minières au processus ITIE – Guinée ». Pas d'écart à signaler***

2. Le processus de nomination était-il ouvert et transparent ?

Oui Non

*Expliquez, par exemple l'impact potentiel de l'absence de procédures de nomination codifiées sur cet aspect, sur le nombre de nominations reçues par rapport au nombre de sièges vacants au GMP, les efforts de sensibilisation. **Le processus de désignation des membres du collège a été ouvert et transparent. Quinze nominations ont été faites par les entreprises et transmises à la Direction Exécutive de la CMG qui les a soumises à la validation du Conseil d'Administration de l'Association. Le nombre de places accordées au sein du Comité de Pilotage étant de 11 (rappel fait par le Directeur Pays lors de sa mission du mois d'avril 2025 en Guinée) les membres ont été retenus suivant leur stade de développement et dans le respect d'un certain équilibre entre les filières : 5 bauxite, 3 or, 2 fer et le Coordinateur CMG. Une amélioration est à faire pour l'équilibre dans le genre***

3. Les membres du GMP représentant les entreprises sont-ils représentatifs du collège élargi ?

Oui Non

*Expliquez. **Ils sont choisis par leurs entreprise sur la base de leurs compétences, dans le respect de la procédure adoptée par le Conseil d'administration de la Chambre et validée par l'Assemblée Générale de l'ensemble des membres de l'association.***

4. Le collège reflète-t-il la diversité des genres de façon adéquate ?

Oui Non

*Expliquez. **Oui mais le résultat est encore insuffisant. Il y a 3 femmes sur 11 soit 27%. Des efforts doivent être faits pour parvenir au moins à la parité effective***

5. La représentation actuelle trouve-t-elle le bon équilibre entre capacités, représentativité du secteur et connaissances institutionnelles ?

Oui Non

Expliquez. Des représentants compétents ont été choisis et viennent de filières différentes : or, fer, bauxite. De plus les compétences des membres couvrent plusieurs domaines : juristes, financiers, opérateurs miniers et les représentants occupent des places de haut niveau dans les entreprises.

6. Les membres du collège des entreprises ont-ils été nommés sans aucune contrainte ni influence du gouvernement ? (1.4.a.ii)

Oui Non

Expliquez. La CMG est une association privée régie par des statuts, un règlement intérieur et une charte d'éthique qui lui confèrent une totale indépendance dans la prise de décisions qui concernent son fonctionnement et la promotion des intérêts de ses membres.

7. Chaque collège est-il équitablement représenté au GMP ? 1.4.a.ii

Notez qu'il n'est pas exigé que les collèges soient représentés de façon numériquement identique.

Oui Non

Expliquez. Si l'Administration et les Institutions Publiques sont représentées par 14 personnes, la Société Civile a 13 représentants et les entreprises en ont 11. Cela montre une certaine équité dans la représentation des collèges au Comité de Pilotage.

8. Les membres du GMP issus du collège sont-ils en mesure de mener à bien leurs tâches conformément aux directives du collège ou au Termes de Référence du GMP ? (1.4.b.i)

Oui Non

Expliquez. Ce sont des personnes hautement qualifiées et qui sont disponibles afin de participer aux activités du Comité de Pilotage.

9. Pensez-vous que les décisions au GMP sont prises de façon inclusive ? Tous les membres du GMP sont-ils traités comme des partenaires ? 1.4.b.viii

Oui Non

Expliquez. Les avis et suggestions de tous membres du GMP sont pris en compte et les décisions prises de façon consensuelle.

10. Pensez-vous que les réunions du GMP sont annoncées suffisamment longtemps à l'avance et que les documents sont diffusés à temps ? 1.4.b.ix

Oui Non

Expliquez. **Oui toujours, au moins 5 jours à l'avance.**

11. L'invitation aux réunions du GMP indique-t-elle clairement l'ordre du jour et quelles sont les décisions à prendre ? 1.4.b.ix

Oui Non

Expliquez. **Le Secrétariat Exécutif envoie une lettre de convocation de la réunion avec l'ordre du jour incluant les décisions à prendre.**

12. Autres commentaires

Ajoutez quelque chose si vous le souhaitez.

Conclusion

Sur base des réponses ci-dessus, quelle est l'autoévaluation du GMP quant à [l'objectif](#) et les [exigences techniques de l'Exigence 1.4](#) ?

Score est:

très faible (0) faible (25) limité (50) bon (70) très bon (90) exceptionnel (100)

Ou

pas applicable

Explication de l'auto-évaluation concernant les nominations justes, ouvertes et transparentes ainsi que la représentation des entreprises au GMP :

Exigence 1.2: Engagement des entreprises

I. Ressources

- [Texte complet de l'Exigence, guide de la Validation](#)
- Notes d'orientation: [Orientations sur les attentes vis-à-vis des entreprises de soutien de l'ITIE](#), [Comment devenir pays de mise en œuvre de l'ITIE](#)

II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente

① Afin d'informer le travail sur ce module, les parties prenantes doivent avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, telles que celles issues du rapportage ITIE liées à cette exigence ou issues d'autres études menées.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente et indiquer son statut le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

III. Autoévaluation

① L'autoévaluation doit être préparée par un représentant des entreprises, comme le coordonnateur du collège en consultation avec le collège élargi. L'autoévaluation permet de comprendre les aspects de l'exigence. Des points de vue divergents au sein du collège peuvent être documentés dans ce formulaire.

Exigences techniques

Exigé	1.2.a Engagement des entreprises
<i>Engagement efficace</i>	Tous les membres du GMP appartenant au collège des entreprises participent-ils régulièrement et activement aux réunions du GMP ?
1.2.a.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Si ce n'est pas le cas, expliquez pourquoi :
	<i>Pour la Validation, l'Annexe sur la présence au GMP doit être fournie pour évaluer la présence de tous les collèges. Elle est (généralement) préparée par le secrétariat national.</i>
	Les membres du GMP représentant les entreprises sont-ils à un niveau suffisamment élevé pour pouvoir représenter les points de vue du collège et

prendre des décisions en son nom sur des questions de mise en œuvre de l'ITIE ?

Oui Non

Expliquez : **Oui ce sont des personnes hautement qualifiées, qui peuvent défendre les points de vue du collègue et qui occupent des postes de responsabilité de haut niveau dans les entreprises. Certains parmi eux sont des directeurs généraux**

Toutes les entreprises à qui il est demandé de soumettre des données à des fins de rapportage les fournissent-elles ou publient-elles l'information demandée ?

Oui Non

Si ce n'est pas le cas, expliquez pourquoi et nommez les entreprises n'ayant pas fourni leurs données :

Entreprises de soutien de l'ITIE

Des entreprises de soutien à l'ITIE ou leurs filiales sont-elles représentées au GMP ?

[Qu'est-ce qu'une entreprise de soutien à l'ITIE ?](#)

Oui Non

Si **oui**, lesquelles. Expliquez : **Rio Tinto et AngloGold Ashanti auxquelles il faut ajouter la Chambre des Mines elle-même qui a contribué en faveur de l'ITIE sur fonds propres.**

Certaines entreprises de soutien à l'ITIE effectuent-elles des paiements significatifs et devraient-elles opérer un rapportage ITIE / le font-elles déjà ?

Une entreprise de soutien n'a pas forcément un siège au GMP mais peut détenir une licence et effectuer des paiements significatifs au gouvernement.

Oui Non

Si **oui**, lesquelles ? Précisez leur nom : **Alcoa maison-actionnaire de la CBG**

Si c'est le cas, ces entreprises ont-elles connaissance des [attentes vis-à-vis des entreprises de soutien de l'ITIE](#) ?

Oui Non

Attendu

1.2.b Politiques de l'entreprise en matière de bonne gouvernance

Politiques de lutte contre la corruption

Certaines entreprises déclarantes publient-elles des politiques de lutte contre la corruption expliquant comment l'entreprise gère le risque de corruption, y compris leur utilisation des données de propriété effective ?

Oui Non

Si **oui**, lesquelles ? Dressez une liste des entreprises qui publient des politiques de lutte contre la corruption et l'endroit où celles-ci peuvent être consultées.

- Le [Code de conduite et d'éthique des affaires de WCS](#) stipule que les employés doivent "faire preuve d'honnêteté, de véracité, de respect

et d'intégrité dans toutes les relations d'affaires et les interactions avec les actionnaires, les clients, les fournisseurs, les concurrents et les autres employés du Groupe WCS ; et agir conformément à toutes les lois et réglementations applicables, adhérer aux normes éthiques définies dans le Code et suivre les politiques et procédures de la Société."

- Le site web de l'**AngloGold Ashanti (maison mère de la SAG)** présente également un [Code of Business Principles and Ethics](#).
- Le [Code de conduite met en lumière les engagements pris par Rio Tinto](#)
- Rio Tinto : [Le Code de conduite des fournisseurs](#) est également fondé sur les normes internationales reconnues en matière d'engagement avec des fournisseurs responsables.
- [Compagnie des Bauxites de Guinée dont le Code d'Ethique et de Conduite des. Affaires](#) s'est inspiré , entre-autres des. Codes de Conduite de : ❖ Alcoa. ❖ Rio Tinto. ❖ Siemens. ❖ Alstom. ❖ Total.
- [La Charte d'éthique de la Chambre des Mines; transmise sur demande mais sera bientôt publiée sur le site de l'association](#)

Code d'éthique de la Chambre des Mines. [La Charte d'éthique de la Chambre des Mines; transmise sur demande mais sera bientôt publiée sur le site de l'association](#)

Vérification préalable

La politique de lutte contre la corruption de l'entreprise décrit-elle comment l'entreprise gère le risque de corruption concernant l'identification et l'utilisation de données de propriété effective ?

Oui Non

Si oui, lesquelles ? Nommez les entreprises

Merci de fournir des liens : lire les codes d'éthique

- Le [Code de conduite et d'éthique des affaires de WCS](#) stipule que les employés doivent "faire preuve d'honnêteté, de véracité, de respect et d'intégrité dans toutes les relations d'affaires et les interactions avec les actionnaires, les clients, les fournisseurs, les concurrents et les autres employés du Groupe WCS ; et agir conformément à toutes les lois et réglementations applicables, adhérer aux normes éthiques définies dans le Code et suivre les politiques et procédures de la Société."
- Le site web de l'**AngloGold Ashanti (maison mère de la SAG)** présente également un [Code of Business Principles and Ethics](#).
- Le [Code de conduite met en lumière les engagements pris par Rio Tinto](#)

- Rio Tinto : [Le Code de conduite des fournisseurs](#) est également fondé sur les normes internationales reconnues en matière d'engagement avec des fournisseurs responsables.
- [Compagnie des Bauxites de Guinée dont le Code d'Ethique et de Conduite des Affaires](#) s'est inspiré , entre-autres des. Codes de Conduite de : ❖ Alcoa. ❖ Rio Tinto. ❖ Siemens. ❖ Alstom. ❖ Total.

Exigé**1.2.c-d Environnement propice**

Environnement propice
1.2.c-d

Le gouvernement garantit-il un environnement propice à la participation des entreprises en ce qui concerne les lois et les réglementations ainsi que les pratiques concrètes de mise en œuvre de l'ITIE ?

Oui Non

Les droits fondamentaux de toutes les entreprises engagées dans l'ITIE sont-ils respectés ?

Oui Non

Si ce n'est pas le cas, quels sont les facteurs limitant l'environnement propice à la participation des entreprises ?

Expliquez

Les entreprises ont-elles rencontré des obstacles à leur participation à l'ITIE ?

Oui Non

Si c'est le cas, décrivez et précisez les obstacles auxquels les entreprises ont fait face. Fournissez des éléments probants s'ils existent.

Expliquez

Objectif sous-jacent

L'objectif de cette exigence est de veiller à ce que les entreprises extractives soient pleinement, activement et efficacement engagées dans l'ITIE, tant en termes de divulgations que de participation aux travaux du groupe multipartite, et que le gouvernement offre un environnement propice à cela. L'exigence vise à assurer que les entreprises déclarantes engagées dans l'ITIE alignent leurs pratiques sur les principes de bonne gouvernance tels que définis dans les [Attentes à l'égard des entreprises soutenant l'ITIE](#).

1. Les entreprises contribuent-elles activement à résoudre des goulets d'étranglement, comme des obstacles juridiques à la divulgation (par exemple en autorisant des exceptions, en traitant d'obstacles à la transparence des contrats et à la propriété effective) ?

Oui Non

Si c'est le cas, merci de donner des exemples : **A compléter**

2. Les entreprises utilisent-elles l'ITIE comme outil d'encouragement à des pratiques de bonne gouvernance entre les pairs ? Promeuvent-elles la transparence auprès du collège élargi ?

Oui Non

Si c'est le cas, merci de donner des exemples : [Comme indiqué plus haut, lors de la préparation de la table ronde pour le respect des droits humains. Voir les TDRs y relatifs.](#)

3. Utilisation des données : Les représentants des entreprises ont-ils contribué à communiquer ou à utiliser les données ITIE, y compris en participant à des activités de sensibilisation ?

Oui Non

Si c'est le cas, merci de donner des exemples : [Disséminations 2023 et 2024 \(cf. rapport d'activités\), utilisation dans le cadre des études : contribution du secteur minier dans l'économie Guinéenne. Une étude du genre est en cours de finalisation sur financement CMG. La présentation du rapport est attendue. Sur recommandation du Ministère des Mines, le scope de cette étude sera élargi pour intégrer les activités d'orpaillage en raison de leur impact sur l'économie \(emplois, transferts de devises etc.\)](#)

4. Utilisation des données : Les représentants des entreprises ont-ils utilisé les données dans le cadre de leurs propres objectifs, comme les efforts de vérification préalable ou d'étalonnage ?

Oui Non

Si c'est le cas, merci de donner des exemples : [utilisation lors des reporting avec les sièges des entreprises et groupes, performance](#)

5. D'autres collègues ont-ils évoqué des préoccupations quant au collège des entreprises ?

Oui Non

Quelle était la nature des préoccupations ? Comment en avez-vous traité ?

6. Notez tout autre commentaire que souhaiterait faire le collège concernant son engagement dans le processus ITIE.

Expliquez : [Manuel pour la réhabilitation des sites miniers \(https://shorturl.re/7hbdf\)](https://shorturl.re/7hbdf) Il s'agit d'un guide élaboré par le Réseau Environnement Bauxite pour la réhabilitation des sites miniers dégradés.

Conclusion

Sur base des réponses ci-dessus, quelle est l'autoévaluation du GMP quant à [l'objectif](#) et les [exigences techniques de l'Exigence](#) ?

Le score est:

très faible (0) faible (25) limité (50) Bon (70) Très bon (90) exceptionnel (100)

Ou

non applicable

Expliquez **Des efforts supplémentaires sont à faire dans la promotion du genre et la régularité de la concertation entre les membres du Collège en dehors du Comité de Pilotage.**

Par contre un net progrès a été sur (i) la représentativité du collège pour le secteur minier, suite à l'admission de plusieurs nouveaux membres titulaires de titres miniers pour les différentes phases : recherche, développement et exploitation. (ii) l'amélioration du cadre des affaires en Guinée

Analyse du Secrétariat international

À remplir par le Secrétariat international

Observations sur l'exhaustivité lorsqu'il s'agit de traiter des aspects en question, toute lacune identifiée ou clarification supplémentaire nécessaire.

1.4.a.i Mise en place et représentation <i>Exigé</i>	Les critères ITIE quand a la mise en place et représentation sont adhésés. Renouveaulement en 2024, la liste est disponible au secretariat international, mais pas en ligne.
1.4.b.ii Communication avec le collège élargi <i>Exigé</i>	La communication est assurée par la Chambre des Mines.

<p>Objectif sous-jacent de l'Exigence 1.4</p>	<p><i>L'objectif de cette exigence est d'assurer l'existence d'un groupe multipartite indépendant, capable d'exercer un suivi actif et significatif de tous les aspects de la mise en œuvre de l'ITIE, de manière à équilibrer les intérêts des trois collèges principaux (gouvernement, industrie et société civile) et à parvenir à des décisions de manière consensuelle. Comme condition préalable à la réalisation de cet objectif, le groupe multipartite doit comprendre un nombre adéquat de représentants des principales parties prenantes, nommés sur la base de procédures ouvertes, justes et transparentes au sein de chaque collège ; prendre des décisions de manière inclusive ; et faire rapport à l'ensemble des collèges.</i></p> <p><i>Le Secrétariat international de l'ITIE estime que les entreprises sont bien représentées et engagées. Il convient toutefois de noter que les entreprises ne considèrent pas l'ITIE comme un forum pour discussion sur les impacts environnementaux et sociaux. La Chambre des mines a d'ailleurs lancé une table ronde en dehors du cadre de l'ITIE, en partenariat avec les Nations Unies. Cet engagement de la Chambre des mines est le bienvenu. Dans le même temps, il révèle une faiblesse du processus de l'ITIE en Guinée : celui-ci n'est pas considéré comme une plateforme de débat, de renforcement de la confiance et de redevabilité</i></p>
<p>1.2.a. Engagement efficace Exigé</p>	<p><i>Dans l'ensemble, les entreprises s'engagent bien dans les réunions, la dissémination (avec l'exception des activités globales de dissémination pour le rapport de 2022) et les rapports ITIE, qui, selon elles, s'est produit dans un délai très court pour le rapport 2022.</i></p> <p><i>du GMP, a contribué au financement de l'ITIE pour la contribution de USD 10000 ce</i></p> <p><i>Toutefois, le Secrétariat note que les entreprises ont la possibilité de se préparer à l'établissement des rapports avant l'envoi du modèle, étant donné que celui-ci est pratiquement identique d'une année à l'autre. En outre, le Secrétariat a identifié une série de sujets pour lesquels l'engagement pourrait être renforcé, conformément aux exigences et aux attentes de la Norme EITI 2023. Il s'agit notamment des points suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>• veiller à ce que la plateforme de déclaration dont le lancement est programmé soit utilisée dans les faits, afin de garantir la soumission ponctuelle des</i>

	<p><i>rapports et l'assurance des données ((voir également l'Exigence 4.1) ;</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>accepter de mettre à la disposition du public leurs états financiers vérifiés relatifs à leurs activités en Guinée par le biais de l'ITIE ou des plateformes de déclaration gouvernementales existantes (voir également l'Exigence 4.1) ;</i> • <i>rendre compte de manière proactive de leurs progrès dans le respect des obligations en matière de contenu local ; communiquer de manière proactive sur les émissions carbone de leurs activités minières (voir l'Exigence 3.4) ; rendre compte des coûts des activités minières (voir également l'Exigence 4.10) ;</i> • <i>contribuer à clarifier les obstacles à la contribution au fonds de réhabilitation (voir l'Exigence 6.4) et aux dépenses sociales obligatoires (voir l'Exigence 6.1) ;</i> • <i>contribuer à la déclaration efficace des recettes générées, au niveau des projets (Exigence 4.7) ;</i> • <i>veiller à ce que les questions prioritaires en matière de gouvernance soient dûment prises en compte dans le processus de planification des travaux de l'ITIE et reflétées dans les résultats pour lesquels le financement a été confirmé, comme le Rapport ITIE.</i>
<p>1.2.a Présence d'entreprises de soutien de l'ITIE</p> <p><i>Indiquez le cas échéant</i></p>	<p>Les entreprises soutenant l'ITIE qui détiennent des licences actives sont Alcoa, AngloGold Ashanti et Rio Tinto. Elles sont représentées dans les entreprises suivantes, soit par le biais de filiales, soit par le biais d'actions : la Société AngloGold Ashanti de Guinée S.A. (SAG), Rio Tinto Guinée S.A, Simfer SA (Rio Tinto contrôle environ 45 % par le biais de sa participation de 53 % dans SimFer Jersey Limited, qui détient 85 % de Simfer SA) et la Compagnie des Bauxites de Guinée (23 % Alcoa, 23 % Rio Tinto).</p> <p>Toutes les entreprises ci-dessus ont publié leurs rapports pour 2022. Simfer SA (Rio Tinto) n'était pas concernée par cette obligation, car l'extraction n'a commencé qu'à la fin de l'année 2025. Repsol est également présente en Guinée, mais compte tenu de l'inactivité du secteur pétrolier, elle n'effectue aucun paiement au gouvernement. Endeavour Mining détenait quatre licences d'exploration aurifère avant leur révocation en mai 2025. Cette entreprise n'a pas effectué de paiements matériels et n'était donc pas tenue de les déclarer. En ce qui concerne la participation au GMP,</p>

	les sociétés AngloGold Ashanti (SAG) et Rio Tinto occupent des sièges, tandis qu'Alcoa est représentée par le biais de CBG ¹ .
1.2.b Politiques de l'entreprise en matière de bonne gouvernance <i>Attendu</i>	Le formulaire note les liens envers les politiques d'éthique des entreprises WCS, AngloGold Ahsanti, Rio Tinto, CBG. Celui de la Chambre des Mines sera mis a disposition bientôt. Voir aussi l'abo
1.2.c. Environnement propice <i>Exigé</i>	<i>Les entreprises considèrent qu'il existe en environnement propice.</i>
Objectif sous-jacent de l'Exigence 1.2	<i>Comme note plus haut, même si l'engagement des entreprises est considéré suffisant, il existe plusieurs opportunités de renforcer leur engagement (voir plus haut).</i>
Autres observations	<i>Manuel pour la réhabilitation des sites miniers (https://shorturl.re/7hbdf) Il s'agit d'un guide élaboré par le Réseau Environnement Bauxite pour la réhabilitation des sites miniers dégradés. – le lien ne marche pas malheureusement.</i>

Pour la Validation: signature

Merci d'inclure ci-dessous les noms et coordonnées des membres du GMP issus du collège des entreprises qui signent la transmission des informations ci-dessus à l'équipe de Validation. Ajoutez des lignes si nécessaire

Nom	Adresse e-mail ou numéro de téléphone
Chaikou Yaya DIALLO	Tél : +224 628 49 98 97
Directeur Exécutif Chambre des Mines	cydiallo@chambredesminesgn.com

¹ Rio Tinto ne dispose pas d'un représentant en tant que tel dans la liste des membres du GMP qui figurent au mandat 2024 du collège des entreprises. Cependant, la dernière liste en date des membres du GMP établie par le Secrétariat national répertorie deux membres pour Rio Tinto, ce qui a été confirmé lors des consultations avec les parties prenantes. En tant qu'actionnaire de CBG, Rio Tinto est également représentée par cette société, tout comme Alcoa. Alcoa ne dispose pas de siège attribué.

Date de signature

26/07/2025

*** Fin du formulaire

Modèle engagement des parties prenantes
Engagement de la société civile

Composante B - Engagement des parties prenantes. Exigences 1.4 et 1.3

Période examinée : *Quelle est la période couverte par ce modèle ?*

De mois et année à mois et année : Février 2022 au 01 octobre 2025

Note : à des fins de **Validation**, il s'agit du jour auquel a démarré la Validation précédente, marquant le début de la période examinée jusqu'à la date de début de la Validation à venir.

Ce formulaire est rempli pour **Un retour d'information du Secrétariat international** dans le cadre du soutien à la mise en œuvre

OU **La Validation**, en tant qu'une partie du dossier final pour évaluation

Introduction

L'ITIE exige une supervision multipartite efficace, y compris un groupe multipartite fonctionnel impliquant le gouvernement, les entreprises ainsi que la participation pleine, indépendante, active et réelle de la société civile. Les exigences clé liées à la supervision du groupe multipartite incluent : (1.1) engagement du gouvernement ; (1.2) engagement de l'industrie ; (1.3) engagement de la société civile, y compris le [Protocole relatif à la participation de la société civile](#) ainsi que (1.4) établissement et fonctionnement d'un groupe multipartite.

La participation de la société civile constitue un élément fondamental pour atteindre les objectifs de l'ITIE, et notamment le Principe 4 de l'ITIE, qui stipule qu'« une compréhension publique des recettes et des dépenses publiques sur la durée est susceptible de contribuer au débat public et d'éclairer le choix d'options appropriées et réalistes favorisant le développement durable ». La participation active de la société civile au processus de l'ITIE est essentielle pour assurer que la transparence créée par l'ITIE conduise à une redevabilité accrue.

Quel est l'objectif de ce modèle ?

L'objectif de ce modèle (B3) est que la société civile mène une **autoévaluation** du respect de l'Exigence 1.4.a.i sur la gouvernance du GMP - nominations et coordination du collège, et 1.3 sur l'engagement de la société civile, y compris la documentation de preuves de violation du [Protocole de l'ITIE : participation de la société civile](#).

Chaque section sur une Exigence contient :

- I. Un encadré avec des ressources supplémentaires
- II. Les mesures correctives de la Validation précédente le cas échéant
- III. Une autoévaluation des aspects techniques et objectifs sous-jacents de l'exigence en format questions-réponses
- IV. Commentaires du Secrétariat

Le formulaire contient également une annexe facultative que pourrait souhaiter utiliser la société civile pour compiler des observations de violations du protocole. Si possible, un tel rapport doit faire l'objet d'une discussion avec le groupe multipartite.

Pour la **Validation**, ce modèle sert de documentation de la société civile pour les progrès sur la composante en question.

Quand remplir ce modèle ?

Ce modèle sera également utilisé comme un outil de mise en œuvre. La société civile est encouragée à utiliser ce modèle régulièrement et en amont de la Validation. Avant le début de la Validation, le modèle peut être mis à jour régulièrement. Dans de tels cas il est possible d'obtenir le soutien du responsable pays concerné et d'indiquer que le modèle est soumis pour **retour d'information du Secrétariat international**.

Les modèles doivent être finalisés et publiés avant le début de la Validation. Pour la **Validation**, ce formulaire sert de base à l'évaluation du pays pour la composante en question. Le formulaire doit être examiné et **signé** par le groupe du collège de la société civile et doit être soumis au plus tard à la date du début de la Validation, et publié sur le site Internet de l'ITIE ou de la société civile. À ce stade il convient d'indiquer sur le formulaire qu'il est soumis à des fins de **Validation**.

Si des préoccupations existent quant à la publication de ce formulaire et des risques que cela pourrait comporter pour la société civile, faites-le savoir à votre chargé de pays du Secrétariat international.

Les parties prenantes de la société civile siégeant au et hors du GMP peuvent contacter l'équipe de Validation directement pour donner des points de vue supplémentaires.

Qui remplit ce modèle ?

L'autoévaluation doit être préparée par un représentant de la société civile, comme le coordonnateur du collège en consultation avec le collège élargi. L'autoévaluation favorise la compréhension et l'engagement sur les différents aspects de l'exigence. Des points de vue divergents au sein d'un collège peuvent être repris dans ce formulaire. Le cas échéant des contributions peuvent être récoltées auprès de membres du collège ne siégeant pas au GMP. Vous pouvez contacter le chargé de pays au Secrétariat international pour obtenir du soutien dans la compréhension de différents aspects du modèle.

Couvert dans ce formulaire :

Exigence 1.4.a.i: Nomination de la société civile, représentation adéquate au GMP et coordination efficace avec le collège élargi	Exigence 1.3: Engagement efficace de la société civile
	Facultatif – Exigence 1.3: Annexe documentant les obstacles à la participation de la société civile

Dans ce modèle

Exigence 1.4 sur l'organisation du collège	4
I. Ressources.....	4
II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente concernant l'organisation du collège	4
Autoévaluation	5
Exigence technique concernant l'organisation du collège	5
Objectif sous-jacent concernant l'organisation du collège	10
Pour la Validation : signature	10
Conclusion	13
Exigence 1.3: Engagement de la société civile	13
I. Ressources.....	13
II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente	13
III. Autoévaluation	14
Exigences techniques.....	14
Objectif sous-jacent.....	17
Conclusion	19

Annexe (facultatif) : Rapport sur les obstacles à la participation	20
I. Champ d'application	20
Définitions.....	20
II. Partie A : Aperçu de l'environnement propice élargi pour la participation de la société civile	20
III. Partie B : Documentation des restrictions portant sur la société civile engagée sur le fond du processus ITIE	21
1. Expression	21
2. Opération.....	23
3. Association	24
4. Engagement	26
5. Accès aux processus décisionnels.....	27
6. Documentation.....	28
Pour la Validation : signature.....	30
I. Retour du Secrétariat international	31

Exigence 1.4 sur l'organisation du collège

I. Ressources

- [Texte complet de l'Exigence ; et guide de la Validation](#)
- Notes d'orientation : [Établissement et gouvernance des groupes multipartites](#)

II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente concernant l'organisation du collège

① Afin d'informer le travail sur ce module, les parties prenantes doivent avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, telles que celles issues du rapportage ITIE liées à cette exigence ou issues d'autres études menées.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente et indiquer son statut le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge. [Pas de recommandations](#)

Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les aspects de l'exigence. Des points de vue divergents au sein du collège peuvent être documentés dans ce formulaire. Vous pouvez contacter le chargé de pays au Secrétariat international pour obtenir du soutien.




Exigence technique concernant l'organisation du collège

Les aspects ci-dessous font partie de l'évaluation de l'exigence 1.4 mais doivent être remplis par le collège de la société civile, car il s'agit de leur façon d'organiser la représentation du collège.

« Collège élargi » fait référence aux organisations de la société civile ne siégeant pas au GMP mais qui sont directement ou indirectement impliquées dans des questions portant sur la gouvernance des industries extractives, mais sans s'y limiter des organisations travaillant sur la transparence et la responsabilité fiscales, la lutte contre la corruption, les questions de genre, l'environnement, le développement économique, les données ouvertes, les associations de jeunesse, les journalistes, les associations professionnelles, les organisations représentant les communautés directement affectées par les opérations extractives, pour n'en citer que quelques-unes.

Récolter leurs points de vue sur la mise en œuvre de l'ITIE et leurs besoins assure que l'ITIE peut avoir un impact et une transmission efficace des questions d'intérêt ainsi qu'une adaptation de l'information issue du rapportage ITIE, et un suivi des recommandations et des mesures correctives, ainsi qu'un encouragement à l'utilisation des données pour leurs objectifs.

GROUPE 1

Exigé	#1.4. a. i Mise en place et représentation
Procédure de nomination – transparence, ouverture et équité	<p>La société civile a-t-elle convenu d'une procédure pour sélectionner les membres du GMP issus de la société civile ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si c'est le cas, comment s'appelle le document présentant le processus formel pour la nomination de candidats au GMP :</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: flex-start;"><div style="text-align: center;"> Liste des membres du collÃ¨ge.pdf</div><div style="text-align: center;"> ProcÃ¨s verbal de l'AG du collÃ¨ge des r-de-la-Societe-Civile-;</div><div style="text-align: center;"> CODE-DE-CONDUITE</div></div> <p>Le code de bonne conduite et le PV de l'Assemblée Générale de renouvellement du Collège de la Société Civile à l'ITIE-Guinée du mardi 18 mars 2025</p>

Lien vers ce document :

<https://www.facebook.com/share/p/1AxSwXFJYh/?mibextid=wwXlfr>



CODE-DE-CONDUITE ProcÃ©s verbal de
-de-la-Societe-Civile-d'AG du collÃ©ge des r

La procédure adoptée a-t-elle été suivie lors de la dernière nomination ?

Oui Non

Si ce n'est pas le cas, expliquez en quoi la pratique a dévié de la procédure :

S'il n'existe pas de procédure écrite adoptée pour la sélection des membres du collège de la société civile au GMP, décrivez la dernière procédure de nomination, les critères de représentation.

(représentation d'organisations présentes dans des régions affectées par des projets de l'industrie extractive, représentativité linguistique, autre représentation des minorités, capacités techniques, selon ce qui s'applique Notez si le genre fait partie des éléments pris en considération.

Description : Tous les éléments ont été pris en considération y compris le genre 03 femmes sur 11 soit près de 30% au sein du Collège.

Si des élections ont eu lieu durant la période examinée

Décrivez les efforts de sensibilisation vers le collège élargi pour motiver les candidatures :

Un lien zoom a été créé pour l'interaction de tous les membres avant l'AG ;

Y a eu une première réunion de lancement avant l'AG, des invitations pour cette réunion, des appels téléphoniques, des mails ont été partagés, un mail in group coordinationoscitie0202@gmail.com a aussi été créé. Y a deux groupes WhatsApp qui ont été créés : Le groupe du Collège des représentants des OSC à l'ITIE-Guinée composé de 12 membres, Groupe des Acteurs de l'ITIE composé de 42 membres.

Les éléments probants peuvent inclure une invitation au collège élargi (voir description [ci-dessus](#)) à participer au GMP, des activités de sensibilisation, un appel à nominations par newsletter, un post sur un site Internet diffusé aux membres du collège avec un appel à

nominations. Dressez la liste de tout ce qui s'applique, y compris des liens lorsqu'ils existent.

Description :

OUI : Il n'y a pas eu d'appel public à nominations

Les individus ou les organisations qui se sont portés candidats sont-ils connus du collège élargi ?

Oui Non

Détaillez, par exemple un lien si la liste est publique et si les candidats ne sont pas connus :

Click or tap here to enter text.

La durée du mandat des membres du GMP représentant la société civile est-elle limitée ?

Oui, saisissez le nombre d'années ou d'autres détails : 03 ans renouvelable une fois.

OU: Aucune limite de durée du mandat

Genre

Quel est l'équilibre actuel hommes/femmes dans votre collège ?

Pourcentage hommes: 08/11 soit 70%

Pourcentage femmes: 03/11 soit 30%

Pourcentage binaire: Click or tap here to enter text.

Le collège a-t-il fait des efforts pour améliorer cet équilibre ?

Oui Non

Expliquez, par exemple les discussions menées, incluez des références vers une documentation :

Les efforts ont été fournis au niveau du Collège à travers le Code de bonne conduite et une étude sur le genre a été réalisée.

Exigé

#1.4.b.ii Communication avec le collège élargi

Communication avec le collège élargi

Les membres du GMP issus de la société civile communiquent-ils avec le collège élargi ?

Oui Non

Détaillez :

Expliquez par exemple comment et à quelle fréquence les membres du GMP communiquent et récoltent les points de vue du collège

élargi, par le biais de réseaux de la société civile, de conférences, de listes d'emails ou autres réseaux :

Par le biais du mailing groupe : coordinationoscitie0202@mailinggroup et autres réseaux.

Activités de sensibilisation

Les membres du GMP issus de la société civile ont-ils mené des activités de sensibilisation durant la période examinée ?

Oui Non

Atelier de formation des organisations féminines, les membres du groupe multipartite, les membres de PCQVP, sur la politique mondiale genre ;

Un atelier sur la norme ITIE 2023 ;

Un atelier sur L'identification Des Impacts Des Changements Climatiques Sur Les Femmes, Jeunes Et Personnes Vivant Avec Handicap ;

Le collège de la société civile a pris part aux travaux du Conseil de supervision de l'ITIE Guinée, tenus le 25 mars 2025 à la Primature, sous la présidence de M. Amadou Oury BAH, Premier ministre, Chef du Gouvernement.

<https://www.facebook.com/share/v/1CdNAv4YXL/?mibextid=wwXlfr>

<https://www.facebook.com/share/p/16HX7uqJ4r/?mibextid=wwXlfr>

Récolter les points de vue

Les membres du GMP issus de la société civile ont-ils récolté les points de vue du collège élargi sur les points suivants :

A) Le dernier plan de travail de l'ITIE, y compris les priorités de la mise en œuvre de l'ITIE

Oui Non

Le plan de travail a été envoyé aux membres du groupe élargi de l'ITIE-Guinée.

Le groupe élargi a envoyé son avis et le groupe restreint « Commission audit et statistiques » a procédé à un examen critique du PTBA 2025,2026,2027 en tenant compte des priorités nationales « SIMANDOU 2040 »

Ces contributions ont-elles été reflétées dans le plan de travail ?

Oui Non

Détaillez:

Le PTBA a intégré les priorités nationales « Simandou 2040 » et la revue de certaines rubriques budgétisées ont été prises en compte dans le PTBA 2025,2026,2027.

Lien ITIE : <https://www.itie-guinee.org>

B) Examen des progrès dans la mise en œuvre de l'ITIE

Oui Non

Y a eu une étude sur les contrats miniers (des actes règlementaires, des arrêtés et décrets) réalisée par PCQVP ;

Une Etude Sur L'indice Sur La Perception De La Corruption Dans Le Secteur Extractif ;

Deux Etudes Sur La Transition Energétique réalisées par PCQVP et NRG1 avec la participation de la société civile ;

Un Diagnostic de la Corruption mené par le Collège des OSC ;

Un Atelier de Formation des organisations féminines, des membres du groupe multipartite, des membres de PCQVP sur la politique mondiale genre ;

Un atelier sur la norme ITIE 2023 ;

Un atelier sur l'Identification Des Impacts Des Changements Climatiques Sur Les Femmes ;

Participation du collège de la société civile à la réunion du Conseil de supervision de l'ITIE Guinée : Le collège de la société civil a pris part aux travaux du Conseil de supervision de l'ITIE Guinée, tenus le 25 mars 2025 à la Primature, sous la présidence de M. Bah Oury, Premier ministre, Chef du Gouvernement.

Au cours de cette réunion, les OSC ont formulé des plaidoyers auprès du gouvernement dans le but d'assurer un financement pérenne de l'ITIE pour son fonctionnement : la publication des conventions et contrats miniers y compris « SIMANDOU. » Voir le discours ci-joint



DOCUMENT
PLAIDOYERS OSC.doc

Ces contributions ont-elles été reflétées dans l'examen des progrès ?

Oui Non

Détaillez:

Objectif sous-jacent concernant l'organisation du collège

L'objectif de cette exigence est d'assurer l'existence d'un groupe multipartite indépendant, capable d'exercer un suivi actif et significatif de tous les aspects de la mise en œuvre de l'ITIE [...] Comme condition préalable à la réalisation de cet objectif, le groupe multipartite doit comprendre un nombre adéquat de représentants des principales parties prenantes, nommés sur la base de procédures ouvertes, justes et transparentes au sein de chaque collège [...]

1. Selon le collège élargi de la société civile, la procédure de nomination a-t-elle été respectée durant la période examinée ?

Oui Non

Expliquez, par exemple tout écart dans la pratique ou un manque de procédures de nomination codifiées

2. Le processus de nomination était-il ouvert et transparent ?

Oui Non

Si on ne respecte pas la procédure les gens risquent de se sédentariser dans les postes de responsabilités.

Pour la Validation : signature

Merci d'inclure ci-dessous les noms et coordonnées des membres du GMP issus du collège de la société civile qui signent la transmission des informations ci-dessus à l'équipe de Validation. Ajoutez des lignes si nécessaire.

Nom	Adresse e-mail ou numéro de téléphone
Elhdj Cheick KEITA	cheickkeita295@gmail.com
Fatoumata HANN	fatoumatahann39@gmail.com
Amara Simba SYLLA	amarasimbasylla362@gmail.com
Hadja Hawa CAMARA	ficha981@gmail.com
Alpha Idy BALDE	plateforme.guinee@terrafrik.org
Thierno Shita DIALLO	thiernoshitadiallo@yahoo.fr

Date de signature

Click or tap to enter a date.

*** Fin du formulaire / /GROUPE 1

GROUPE 2

La composition du collège de la société civile doit être représentative des organisations actives sur les questions portant sur les industries extractives et peut inclure sans pour autant se limiter à la transparence fiscale et la responsabilité, la lutte contre la corruption, les questions de genre, l'environnement, le développement économique, les données ouvertes, les organisations de jeunesse, les journalistes, les associations professionnelles. La Validation documentera si les membres du GMP issus de la société civile représentent les régions où sont concentrées les industries extractives ainsi que toute représentation des minorités linguistiques où sont présentes les industries extractives. D'autres aspects de la représentation sont également couverts à l'Exigence 1.3 et dans le protocole.

3. Les membres du GMP représentant la société civile sont-ils représentatifs du collège élargi ?

Oui Non

Expliquez. Les organisations de la société civile membres du GMP sont actives dans le secteur minier en Guinée. Elles sont en majorité au niveau national, mais ayant des représentations locales dans toutes les zones minières du pays. Également, certaines organisations de la société civile membres du GMP (comité de suivi des activités du collège) sont issues des régions qui abritent les projets miniers. Les organisations de la société civile membres du GMP interviennent sur les enjeux du secteur, notamment la transparence fiscale et la responsabilité, la lutte contre la corruption, les questions de genre, l'environnement, le développement économique, les données ouvertes, etc.

4. Selon le collège, la diversité des genres est-elle adéquate ?

Oui Non

Expliquez. Dans le collège, la diversité des genres est adéquate. En effet, la représentativité de la couche féminine est à hauteur de 30% dans le collège.

5. La représentation actuelle trouve-t-elle le bon équilibre entre capacités, représentativité du collège élargi et connaissances institutionnelles ?

Oui Non

Expliquez. Bien que certaines organisations de la société civile membre du collège élargi ait des connaissances et des expériences sur les enjeux du secteur extractif, mais elles éprouvent des difficultés pour assumer pleinement leurs rôles. Cela est dû à l'insuffisance de capacité financière nécessaire à l'accomplissement de leur mission au sein du collège.

6. Les membres du collège de la société civile ont-ils été nommés sans aucune contrainte ni influence du gouvernement ? (1.4.a.ii)

Oui Non

Expliquez. Les membres du collège de la société civile ont été élus par l'ensemble des OSC du pays intervenant dans le secteur minier à l'issue d'un processus électoral indépendant et inclusif. Il n'y a eu aucune implication des agents du gouvernement.

7. Chaque collège est-il équitablement représenté au GMP ? 1.4.a.ii

Notez qu'il n'est pas exigé que les collèges soient représentés de façon numériquement identique.

Oui Non

Expliquez. Les collèges sont représentés au sein du GMP (Gouvernement, Entreprises extractives et organisations de la société civile).

8. Les membres du GMP issus du collège de la société civile sont-ils en mesure de mener à bien leurs tâches conformément aux directives du collège ou au Termes de Référence du GMP ? (1.4.b.i)

Oui Non

Expliquez. En effet, il y a le retard pour la mise à disposition de fonds pour la vulgarisation des rapports assouplis ITIE des années 2019-2020 et 2021.

9. Pensez-vous que les décisions au GMP sont prises de façon inclusive ? Tous les membres du GMP sont-ils traités comme des partenaires ? 1.4.a.iii

Oui Non

Expliquez, les ordres du jour du GMP sont validés par consensus. Les décisions du GMP sont prises à l'issue d'un vote entre les membres des collèges.

10. Pensez-vous que les réunions du GMP sont annoncées suffisamment longtemps à l'avance et que les documents sont diffusés à temps ? 1.4.b.ix

Oui Non

Expliquez. Les réunions sont suffisamment annoncées à l'avance (mails, appel téléphoniques, WhatsApp) et les documents sont diffusés à temps.

11. L'invitation aux réunions du GMP indique-t-elle clairement l'ordre du jour et quelles sont les décisions à prendre ? 1.4.b.ix

Oui Non

Expliquez. Les invitations indiquent clairement les objectifs des réunions et les décisions à prendre. D'ailleurs s'il y a des documents à valider, ils sont joints aux lettres d'invitations.

12. Autres commentaires

Ajoutez quelque chose si vous le souhaitez.

Conclusion

Sur base des réponses ci-dessus, quelle est l'autoévaluation de la société civile quant à [l'objectif](#) et aux [exigences techniques](#) de l'Exigence 1.4 ?

Le score est:

- très faible (0) faible (25) limité (50) bon (70) très bon (90) exceptionnel (100)

Ou

non applicable

Explication de l'auto-évaluation concernant les nominations justes, ouvertes et transparentes ainsi que la représentation de la société civile au GMP

Expliquez

Exigence 1.3: Engagement de la société civile

I. Ressources

[Texte complet de l'Exigence, guide de la Validation.](#)

Notes d'orientation : [Comment devenir pays de mise en œuvre de l'ITIE](#), [Engagement de la société civile](#)

*Des points de vue divergents au sein du collège peuvent être documentés dans ce formulaire. Pour la **Validation**, les signataires du document doivent figurer en fin de formulaire. Les parties prenantes peuvent contacter directement l'équipe de Validation pour donner des points de vue supplémentaires.*

II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente

① Afin d'informer le travail sur ce module, les parties prenantes doivent avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, telles que celles issues du rapportage ITIE liées à cette exigence ou issues d'autres études menées.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente et indiquer son statut le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

III. Autoévaluation

① L'autoévaluation doit être préparée par un représentant de la société civile, comme le coordonnateur du collège en consultation avec le collège élargi. L'autoévaluation permet de comprendre les aspects de l'exigence. Des points de vue divergents au sein du collège peuvent être documentés dans ce formulaire. Vous pouvez contacter le chargé de pays au Secrétariat international pour obtenir du soutien. Si des préoccupations existent quant à l'environnement propice, le collège est encouragé à fournir un rapport détaillé utilisant l'[Annexe "Rapport sur les obstacles à la participation"](#).

Définitions

Conformément au [protocole](#):

- Les « représentants de la société civile » font référence aux représentants de la société civile qui sont fortement impliqués dans le processus de l'ITIE, y compris (mais pas uniquement) les membres du groupe multipartite.
- Le « processus de l'ITIE » fait référence aux activités concernant les préparatifs à l'adhésion à l'ITIE ; les réunions des groupes multipartites ; les réunions du collège des organisations de la société civile, y compris des interactions avec les représentants des groupes multipartites ; l'élaboration de Rapports de l'ITIE ; la soumission d'éléments ou l'analyse de Rapports de l'ITIE et la formulation d'avis concernant les activités de l'ITIE et la gouvernance des ressources naturelles.
- Les données relevant du champ d'application de la Norme ITIE font référence aux aspects exigés des exigences ITIE et à tout aspect encouragé que le GMP s'est accordé à inclure dans le champ d'application de l'ITIE.

Exigences techniques

Exigé	1.3.a Engagement de la société civile
Engagement efficace	Tous les membres du GMP appartenant aux collèges de la société civile participent-ils régulièrement et activement aux réunions du GMP ?
1.3.a.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Si ce n'est pas le cas, expliquez pourquoi :
	Pour la Validation , l'Annexe sur la présence au GMP du formulaire B1 doit être fournie pour évaluer la présence de tous les collèges.

Les membres du GMP issus de la société civile contactent-ils régulièrement les membres du collège élargi ?

Oui Non

Expliquez : les membres du GMP issus de la société civile contactent régulièrement les membres du collège élargis à travers des mails, des appels téléphoniques, les groupes WhatsApp pour partager des informations ou recueillir leurs avis. Voir les liens des groupes WhatsApp et mailing groupe, notés par le groupe 1.

Les membres du GMP issus de la société civile utilisent-ils les données ITIE et d'autres informations pour promouvoir le débat public ?

Oui Non

Expliquez : dans les différentes activités de formation, d'information, de sensibilisation et de plaidoyer, les membres du GMP de la société civile utilisent les données ITIE et d'autres informations pour promouvoir davantage le débat public.

A votre avis, existe-t-il des conflits d'intérêt potentiels parmi les membres du GMP issus de la société civile ?

Oui Non

Expliquez: Nous n'avons pas constaté de conflit d'intérêt pour le moment. Toutefois, nous recommandons que les structures membres du collège de la société civile participent à la mise en œuvre des activités, comme à l'image d'autres plateformes de la société civile.

Exigé

1.3.c-e Environnement propice

Environnement propice 1.3.c-e

Le gouvernement fournit-il un environnement propice à la participation de la société civile en ce qui concerne les lois et les réglementations en vigueur ainsi que les pratiques concrètes de mise en œuvre de l'ITIE ? Les droits fondamentaux de la société civile [engagée sur le fond dans le processus de l'ITIE](#), y compris mais sans se limiter aux membres du groupe multipartite, sont-ils respectés par le gouvernement ?

Oui Non

Si c'est le cas, donnez des exemples de la façon dont le gouvernement a permis un tel environnement : les membres de la société civile au GMP ont rencontré et plaidé le Premier Ministre pour la publication des contrats miniers inaccessibles, l'adoption du référentiel national de compensation et le renforcement de capacité financière des activités de l'ITIE.

Les exemples peuvent inclure : le collège de la société civile mettant des points sensibles à l'ordre du jour (lesquels ?) des réunions du GMP (comment ont-ils été reçus ?), des activités de sensibilisation, le gouvernement facilitant la formation ou le financement etc de la société civile...

Si ce n'est pas le cas, quels sont les obstacles à cet environnement propice :

Expression : Il existe des obstacles ne permettant pas aux représentants de la société civile de s'engager dans le débat public portant sur le processus ITIE et / ou d'exprimer des avis sur le processus ITIE sans contraintes, ni crainte de coercition ni représailles.

Oui – fournissez des exemples dans l'[Annexe](#) Non

Opération : Il existe des obstacles ne permettant pas aux représentants de la société civile d'opérer librement sur le processus ITIE.

Oui – fournissez des exemples dans l'[Annexe](#) Non

Association : Il existe des obstacles ne permettant pas aux représentants de la société civile de communiquer et de coopérer entre eux concernant le processus ITIE.

Oui – fournissez des exemples dans l'[Annexe](#) Non

Engagement : Il existe des obstacles ne permettant pas aux représentants de la société civile d'être pleinement, activement et efficacement engagés dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du processus de l'ITIE.

Oui – fournissez des exemples dans l'[Annexe](#) Non

Accès aux prises de décision publiques : Il existe des obstacles ne permettant pas aux représentants de la société civile de s'exprimer librement sur les questions de transparence et de gouvernance des ressources naturelles et de veiller à ce que l'ITIE contribue au débat public.

Oui – fournissez des exemples dans l'[Annexe](#) Non

Attendu

1.3.f. Suivi du protocole des OSC

Suivi des questions d'espace civique

Cette exigence est attendue, le GMP doit donc documenter s'il en a traité.

Restrictions plus larges à l'espace civique :

Les représentants de la société civile ont-ils attiré l'attention du GMP sur des conditions dans le pays qui pourraient avoir pour effet de limiter les capacités de la société civile à exprimer des points de vue, opérer, s'associer, s'engager, avoir accès aux prises de décision publiques ?

Oui Non

Si oui, décrivez-les :

Préoccupations sur l'engagement de la société civile et le processus ITIE :

Si c'est le cas, la société civile a-t-elle fait part de ces points de vue sur l'impact de ces conditions sur la société civile engagée dans le processus ITIE (y compris le collègue élargi) et ses possibilités d'exprimer des points de vue, opérer, s'associer, s'engager, avoir accès aux prises de décision publiques sur le secteur extractif ?

Le collège de la société civile peut par exemple avoir documenté ces manquements quand au Protocole de l'ITIE relatif à la participation de la société civile (envisagez d'utiliser l'Annexe sur les obstacles à la participation comme une ligne directrice), ou les a soumis à la discussion.

Oui Non

Si c'est le cas, où est-il possible d'accéder à la documentation de ces discussions ? Donnez des informations sur les procès-verbaux de réunions du GMP, des courriels aux membres du GMP, des rapports ou autres documents du GMP ainsi que la façon d'y accéder.

Expliquez :

S'il existe des préoccupations, le GMP a-t-il mis en place un mécanisme de suivi régulier d'obstacles à la société civile engagée le processus de l'ITIE ?

Il peut s'agir par exemple de documenter les manquements, d'un plan d'action pour y remédier, de la création d'un groupe de travail qui traite de toutes les préoccupations portant sur l'espace civique.

Oui Non

Expliquez :

S'il existe des préoccupations sur la possibilité de la société civile à s'engager dans le processus ITIE mais qu'elles n'ont pas été transmises au GMP, quelle en est la raison ?

Expliquez:

Objectif sous-jacent

L'objectif de cette exigence est de garantir que la société civile soit pleinement, activement et efficacement engagée dans le processus de l'ITIE, et de veiller à l'existence d'un environnement propice à cela. La participation active de la société civile au processus de l'ITIE est essentielle pour garantir que la transparence générée par l'ITIE puisse conduire à une plus grande redevabilité et à une meilleure gouvernance des ressources pétrolières, gazières et minières. Les dispositions relatives à l'engagement de la société civile cherchent à établir les conditions qui permettent cette participation dans la durée.

1. La société civile utilise-t-elle l'ITIE comme une plateforme d'accès à l'information, pour promouvoir des questions importantes pour le collège élargi de la société civile ?

Oui Non

Si c'est le cas, merci de donner des exemples : encouragement des parties prenantes, dont le collège élargi à l'utilisation des données sur le secteur minier accessibles sur la plateforme

ITIE. Formation, information et sensibilisation sur les exigences de l'ITIE pour promouvoir la gouvernance dans le secteur.

2. Les représentants de la société civile au sein et au-delà du GMP estiment-ils que l'ITIE créé un espace sûr pour la gouvernance du secteur ?

Oui Non

Expliquez : Pour les organisations de la société civile actives dans le secteur minier en Guinée, la mise en œuvre effective des exigences de l'ITIE est un gage pour une gouvernance responsable dans le secteur.

3. Existe-t-il des préoccupations d'autocensure ou d'autres contraintes qui auraient limité la participation des OSC à la gouvernance du secteur extractif ?

Oui Non

Expliquez : il y a plusieurs contraintes qui limitent la participation des OSC à la gouvernance du secteur extractif. En effet, les OSC font face à l'autocensure, à l'autorisation préalable du MATD pour la réalisation des activités de terrain et au manque de financement pour soutenir la mise en œuvre des activités.

4. Utilisation des données : Les représentants de la société civile ont-ils contribué à communiquer ou utiliser les données ITIE, y compris en participant à des activités de sensibilisation ?

Oui Non

Si c'est le cas, merci de donner des exemples : malgré les défis, certaines OSC du collège ont communiqué sur les données ITIE à travers leurs activités de terrain et sur les canaux de communications. Elles ont aussi participé aux activités de dissémination organisées par le comité de pilotage ITIE Guinée.

5. Utilisation des données : Les représentants de la société civile ont-ils utilisé les données dans le cadre de leurs propres objectifs, comme les efforts de plaidoyer et des analyses sur les questions liées aux industries extractives et à la gestion des revenus?

Oui Non

Si c'est le cas, merci de donner des exemples : certaines OSC du collège ont mis dans leurs objectifs propres l'utilisation des données ITIE. D'ailleurs, d'autres ont mené une étude sur la divulgation des contrats et des actes réglementaires sur l'octroi des titres.

6. Notez tout autre commentaire que souhaiterait faire le collègue concernant son engagement dans le processus ITIE.

Notez ici

Conclusion

Sur base des réponses ci-dessus, quelle est l'autoévaluation de la société civile quant à [l'objectif](#) et les [exigences techniques de l'Exigence](#) ?

Le score est:

- très faible (0) faible (25) limité (50) bon (70) très bon (90) exceptionnel (100)

END GROUP 2

GROUPE 3

Annexe (facultatif) : Rapport sur les obstacles à la participation

I. Champ d'application

Le rapport porte sur le pays suivant : [la GUINEE](#)

Ce rapport couvre la période suivante (mois et année – mois et année) [Février 2022](#) la dernière validation [Octobre 2025](#) pour la nouvelle validation

Le cas échéant : le rapport se limite aux zones géographiques suivantes : [de la Guinée](#)

Auteurs et coordonnées (le cas échéant) : [ITIE-GUINEE](#)

Définitions

Conformément au [protocole](#):

- Les « représentants de la société civile » incluront les représentants de la société civile qui sont fortement impliqués dans le processus de l'ITIE, y compris (mais pas uniquement) les membres du groupe multipartite.
- Le « processus de l'ITIE » inclut les activités concernant les préparatifs à l'adhésion à l'ITIE ; les réunions des groupes multipartites ; les réunions du collège des organisation de la société civile, y compris des interactions avec les représentants des groupes multipartites ; l'élaboration de Rapports de l'ITIE ; la soumission d'éléments ou l'analyse de Rapports de l'ITIE et la formulation d'avis concernant les activités de l'ITIE et la gouvernance des ressources naturelles.
- Les données relevant du champ d'application de la Norme ITIE font référence aux aspects exigés des exigences ITIE et tout aspect encouragé que le GMP a décidé d'inclure dans le champ d'application de l'ITIE.

II. Partie A : Aperçu de l'environnement propice élargi pour la participation de la société civile

Donnez un aperçu de l'environnement propice élargi pour la participation de la société civile dans le pays, qui pourrait avoir un impact sur l'engagement de la société civile sur les questions d'industries extractives. Cet aperçu pourra se baser sur des indicateurs et évaluations reconnus au niveau international comme ceux produits par [Civicus](#), le [Centre international de droit des organisations à but non lucratif \(ICNL\)](#), les organes des Nations Unies, [Freedom House](#), l'[OCDE](#), les organisations régionales. Il peut couvrir un contexte historique.

Ajoutez ici : La Guinée a souscrit aux engagements internationaux en matière de promotion des droits de l'homme.

<https://www.ohchr.org/fr/search/subject/Droits%20%C3%A9conomiques%20sociaux%20et%20culturels>

Cependant le respect de ces engagements internationaux demeure encore un défi en Guinée

III. Partie B : Documentation des restrictions portant sur la société civile engagée sur le fond du processus ITIE

Cette section du rapport contient une explication et documente les restrictions pratiques ou juridiques liées à l'environnement propice élargi et comment il a dans la pratique restreint la participation de la société civile au processus ITIE tel que défini [plus haut](#), durant **la période examinée**. Le degré de détail et d'approfondissement de cette évaluation traitera de [l'environnement élargi pour la participation de la société civile](#).

1. Expression

Les représentants de la société civile sont en mesure de s'engager dans le débat public portant sur les processus ITIE et d'exprimer des avis sur le processus ITIE sans contraintes, coercition ni représailles.

Il y a un engagement manifeste de la part des osc de s'exprimer sur la gouvernance minière en dépit de manque de moyens Adéquat mais butte sur l'autocensure des acteurs de la peur des représailles des pouvoirs publiques cas du projet SIAMANDOU par exemple

Contexte élargi

Sur base des indicateurs et évaluations ci-dessus, envisagez de répondre aux questions suivantes :

Les représentants de la société civile peuvent s'exprimer librement en public sur le processus ITIE (y compris exprimer des points de vue liés à la gouvernance des ressources extractives), par exemple lors des réunions du GMP, des événements ITIE, y compris pour la promulgation des rapports ITIE, des événements publics, dans les médias, etc. **Oui** (voir les PV de réunion du comité de pilotage sur le site de l'ITIE Guinée <https://www.itie-guinee.org>)

- Existe-t-il des lois qui pourraient limiter la liberté d'expression portant sur la gouvernance du secteur extractif ? **non**
- Dans quelle mesure les garanties juridiques à la liberté d'expression sont-elles respectées dans la pratique ?

Rep : la liberté d'expression n'est pas respectée dans la pratique.

Liens avec l'ITIE

Cette section examinera la mesure dans laquelle :

- Les représentants de la société civile sont en mesure de parler librement du processus de l'ITIE en public, y compris par exemple au cours des réunions du groupe multipartite et d'événements ITIE comme notamment la promulgation de Rapports de l'ITIE, de manifestations publiques, dans les médias, etc. **OUI**

- Les pratiques concrètes, y compris les opinions de diverses parties prenantes ou les preuves substantielles fournies par des tiers indépendants, indiquent qu'une autocensure ou qu'une restriction volontaire de la part des représentants de la société civile a été mise en place dans le cadre du processus de l'ITIE en raison de crainte de représailles, et si oui ou non ces obstacles ont affecté la diffusion d'informations par les représentants de la société civile et les commentaires publics sur le processus de l'ITIE.
- *Il y a un engagement manifeste de la part des OSC de s'exprimer sur la gouvernance minière en dépit de manque de moyens Adéquat mais butte sur l'autocensure des acteurs de la peur des représailles des pouvoirs publiques cas du projet SIAMANDOU par exemple*

Éléments probants

Lorsqu'il y a des inquiétudes quant à des violations potentielles du « Protocole : Participation de la société civile », cette section pourra répondre aux questions suivantes et les éléments probants y afférant :

- Existe-t-il des cas où des représentants de la société civile fortement engagés à l'ITIE se sont vu empêcher ou s'abstiennent de s'engager dans le débat public, d'exprimer des points de vue ou de rechercher et diffuser de l'information portant sur des questions relevant du champ d'application de la Norme ITIE ?
- Rep : Oui les OSC se sont vu empêcher de communiquer ou d'organiser des débats publics sur la divulgation des contrats miniers y compris le projet simandou
- Existe-t-il des cas où la société civile a publiquement exprimé des points de vue sur des questions relevant de la Norme ITIE et qui est critique du gouvernement et/ou des entreprises extractives ?

Rep : L'OSC peut critiquer et donner son opinion sur le projet de rapport de l'ITIE lors des réunions du comité de pilotage. voir procès-verbaux des réunions du comité de pilotage de l'ITIE <https://www.itie-guinee.org>

- Des individus ou des groupes participant au débat public, exprimant des points de vue, recherchant et diffusant de l'information sur des questions relevant de la Norme ITIE ont-ils été l'objet de menaces et d'agressions, comme des procès, de l'intimidation, du harcèlement (y compris des campagnes de dénigrement), de menaces verbales ou physiques ? Est-il raisonnable de penser que l'intimidation, le harcèlement ou les menaces proviennent de représentants du gouvernement ou des forces de sécurité ou que ces faits sont appuyés par eux ? Non
- Y a-t-il des sujets relevant de la Norme ITIE à propos desquels la société civile évite d'exprimer des points de vue critiques ? Existe-t-il des raisons de penser que c'est en raison de la peur de représailles, comme par exemple des preuves de représailles antérieures ? Oui le projet Simandou
- Des représentants de la société civile ont-ils été découragés de communiquer de l'information ou des points de vue relevant de la Norme ITIE à la presse de peur de mesures administratives, de sanctions ou d'interdictions de publier ? La presse se serait-elle retenue de publier l'information et les points de vue pour ces mêmes raisons ? Oui

- Les autorités ont-elles pris des mesures protectives en cas d'agressions ou de menaces à l'encontre des membres de la société civile exerçant leurs droits à la liberté d'expression sur les questions relevant de la Norme ITIE ? **Non**

2. Opération

Les représentants de la société civile sont en mesure d'agir librement dans le cadre du processus de l'ITIE.

Contexte élargi

Sur base des indicateurs et évaluations ci-dessus, cette section documentera dans quelle mesure :

- Le cadre juridique impose des règles portant sur les opérations de la société civile, y compris l'enregistrement des groupements de la société civile, l'autorisation de leurs activités, d'autres exigences administratives et l'accès au financement. **Oui**
- Le cadre juridique est appliqué d'une façon qui pourrait chercher à restreindre les activités de la société civile liées par exemple à des sujets potentiellement sensibles.

Liens avec l'ITIE

Plus spécifiquement, concernant les liens avec le processus ITIE, cette section examinera dans quelle mesure l'environnement juridique, réglementaire, administratif et réel a eu des conséquences sur les possibilités pour les représentants de la société civile de participer au processus ITIE.

Ceci peut inclure par exemple :

- La mesure dans laquelle les obstacles juridiques, réglementaires ou administratifs affectent les possibilités pour les représentants de la société civile de participer au processus ITIE.
- Toute preuve suggérant que les droits fondamentaux des représentants de la société civile ont été restreints dans le cadre de la mise en œuvre du processus ITIE, comme des restrictions à la liberté d'expression ou à la libre circulation.

Éléments probants

Lorsqu'il y a des inquiétudes quant à des violations potentielles du « Protocole : Participation de la société civile », la Validation examinera les questions suivantes et les éléments probants y afférant :

- Dans la pratique, des exigences d'enregistrement ou frais associés ont-ils empêché des groupements de la société civile de mener à bien des activités liées à l'ITIE ? Le gouvernement a-t-il interféré avec l'enregistrement de tels groupes de la société civile menant de telles activités, y compris en les retardant ou en appliquant les exigences d'enregistrement de façon arbitraire ?

- Des exigences de déclaration ou réglementaires ont-elles été appliquées injustement ou de façon disproportionnée pour empêcher la participation d'OSC à des activités relevant de l'ITIE ou interférant avec cette participation ? Est-il probable que ces décisions aient un lien avec l'engagement des OSC à l'ITIE ?
- Des restrictions d'accès à des financements étrangers ont-elles empêché les OSC fortement engagées à l'ITIE d'accéder à des ressources ou des services financiers nécessaires ? De telles procédures du gouvernement liées à l'accès au financement ont-elles empêché l'organisation d'activités relevant de l'ITIE pour ces OSC engagées à l'ITIE ?
- Le gouvernement a-t-il pris du retard pour valider des activités des OSC relevant de l'ITIE ou a-t-il refusé de les valider ?
- Certaines OSC fortement engagées à l'ITIE ont-elles fait l'objet de harcèlement de la part du gouvernement, d'inspections fréquentes, de supervisions ou de demandes de documentation ? Peut-on raisonnablement établir un lien entre de telles pratiques et des activités liées à l'ITIE ?
- Des parties tierces menacent-elles ou exercent-elles des violences à l'égard d'OSC fortement engagées à l'ITIE ? Le gouvernement enquête-t-il de façon adéquate sur ces menaces et violences et protège-t-il les OSC contre ces risques conformément à la législation nationale et aux engagements internationaux ?
- Existe-t-il des cas où des OSC non indépendantes contrôlées par l'État mènent des activités dans le cadre du processus ITIE et qui ont empêché des OSC indépendantes de s'engager à l'ITIE pleinement, activement et efficacement ?

3. Association

Les représentants de la société civile ont la possibilité de communiquer et de coopérer les uns avec les autres concernant le processus de l'ITIE.

Contexte élargi

Sur base des indicateurs et évaluations ci-dessus, cette section documentera dans quelle mesure il existe des restrictions juridiques ou pratiques qui peuvent affecter les possibilités qu'a la société civile de communiquer en interne, au niveau national ou international. Il peut s'agir de restrictions sur des voyages à l'intérieur du pays ou à l'international, sur l'utilisation de canaux de communication ou sur la participation ou l'organisation d'événements.

Liens avec l'ITIE

Plus spécifiquement, concernant les liens avec le processus ITIE, cette section examinera dans quelle mesure :

- Les représentants de la société civile au GMP peuvent chercher à contacter, sans restriction, d'autres OSC qui ne siègent pas au GMP, y compris pour récolter leurs contributions aux discussions du GMP et pour communiquer les résultats des délibérations du GMP (oui à travers le mailing group suivant

coordinationosciteie@gmail.com, les groupes WhatsApp de la coordination et du collège et via les réseaux sociaux).

- Les canaux de communication, formels ou informels, entre représentants de la société civile siégeant au GMP et le collège élargi de la société civile n'ont pas été restreints (pas de restriction) .
- Les représentants de la société civile siégeant au GMP n'ont pas été empêchés de mener des activités de sensibilisation vis-à-vis de la société civile élargie, y compris dans le cadre de discussions sur la représentation au GMP et le processus ITIE (parfois les OSC rencontrent des difficultés avec les autorités locales quand les ordres de mission n'ont pas été contre signé par le MATD). Des organisations notamment Action Mines Guinée et la coalition dénommée Cadre de Dialogue structuré (une entité composée d'une dizaine d'organisation toutes agréées) ont été empêchés de mener des actions sur le terrain. Les activités de l'ONG Action Mines se rapportait au projet Simandou et celles du cadre portait sur le suivi de la mise en œuvre du Programme National de Recensement Administratif à Vocation d'Etat Civil (PN-RAVEC).

Éléments probants

Lorsqu'il y a des inquiétudes quant à des violations potentielles du « Protocole : Participation de la société civile », la Validation examinera les questions suivantes et les éléments probants y afférant :

- Les représentants de la société civile communiquent-ils et coopèrent-ils sur le processus ITIE par exemple par le biais de réseaux et de coalitions ? (la société civile communique et coopère avec le processus de ITEIE dans la mesure où ces représentants sont réunis dans une plateforme dénommée les « acteurs de l'ITIE ») Quels sont les acteurs et les groupes impliqués ? (les OSC évoluant dans la défense du genre, de l'environnement, des mines et des droits de l'homme) Quels sont les canaux de communication utilisés ? (Mail, WhatsApp, Facebook, Lien Zoom, Team, téléphones) voir Sylla G1
- Existe-t-il des cas d'interférences, de supervision ou de surveillance non justifiée des communications (y compris électroniques) entre les OSC engagées dans des activités portant sur l'ITIE ? (pas d'interférence, pas de censure à l'égard des OSC pour se prononcer sur les normes ITEIE, mais il y a l'auto censure). Ces communications peuvent porter par exemple sur la mise en place des objectifs du collège pour la mise en œuvre de l'ITIE, l'échange d'informations sur l'ITIE, la coordination des activités de plaidoyer portant sur des sujets couverts par la Norme ITIE ou l'adoption de procédures pour la représentation du collège à l'ITIE.

L'ONG Action Mines Guinée a annulé la publication de leur rapport sur le suivi des impacts environnementaux du projet Simandou en raison des menaces incessantes qu'ils reçoivent des inconnus.

- Les représentants de la société civile siégeant au GMP peuvent-ils communiquer avec d'autres OSC qui n'y siègent pas, y compris pour récolter leurs contributions pour les discussions du GMP ou pour communiquer les résultats des délibérations du GMP ? (Oui, les OSC le font par le biais du mail, WhatsApp et Facebook : coordinationosc-itie0202@googlegroups.com) voir Sylla G1

- Les représentants de la société civile sont-ils en mesure de consulter, de communiquer, de partager ou de chercher à récolter de l'information auprès des communautés locales sur des questions portant sur la Norme ITIE ou le travail du GMP ? (Oui, sauf sur le projet Simandou)
- Les OSC sont-elles restreintes dans leurs possibilités de contact et de coopération avec les collègues de la société civile, des entreprises ou du gouvernement, à l'intérieur du pays ou à l'international, lorsqu'il s'agit de discussions portant sur la représentation au GMP ou sur le processus ITIE ? (Non, c'est ouvert). De telles restrictions peuvent par exemple inclure des restrictions de déplacement ou des obstacles à l'organisation de réunions et à la mise en place de réseaux portant sur l'ITIE.

4. Engagement

Les représentants de la société civile sont en mesure d'être pleinement, activement et efficacement engagés dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du processus de l'ITIE.

Cette section du rapport documentera dans quelle mesure :

- Les représentants de la société civile sont en mesure de contribuer pleinement et d'apporter leurs contributions au processus ITIE (oui).
- Les représentants de la société civile estiment qu'ils ont les capacités nécessaires pour participer à l'ITIE (oui, surement).

Éléments probants

Lorsqu'il y a des inquiétudes quant à des violations potentielles du « Protocole : Participation de la société civile », la Validation examinera les questions suivantes et les éléments probants y afférant :

- Dans quelle mesure la société civile est-elle présente et participe-t-elle aux réunions ou groupes de travail du GMP, aux activités de sensibilisation ou à d'autres événements ITIE ? (Nous participons à toutes les réunions du GMP, nous participons également aux autres activités, notamment les ateliers, les missions de dissémination des rapports ITIE et aux émissions médiatiques. Nous contribuons aussi à l'élaboration des rapports ITIE)
- Les représentants de la société civile sont-ils en mesure de participer librement, activement et significativement à des dialogues et des délibérations pour promouvoir la perspective et les idées de la société civile lorsqu'ils participent au processus ITIE ? (oui)
- Existe-t-il des exemples de contributions ou d'activités de plaidoyer de la société civile sur des questions portant sur l'ITIE (déclarations dans la presse, recherche, documents de prise de position produits par la société civile, etc...) ? (oui)

<https://www.facebook.com/share/p/17MdooBTiI/>

<https://www.facebook.com/share/p/1Brz6GPdNY/>

<https://www.facebook.com/share/p/1BHHSMZuPJ/>

<https://www.facebook.com/share/p/1BcwU2JhzY/>

- Les intérêts de la société civile sont-ils reflétés dans la mise en œuvre de l'ITIE, y compris dans les objectifs et activités du plan de travail, le champ d'application du processus de déclarations ITIE, l'examen annuel des résultats et de l'impact, la Validation ou d'autres questions pertinentes ? (Oui)
- Existe-t-il des obstacles empêchant la société civile de participer à des réunions, des événements ou des activités ITIE ? (non) Existe-t-il des éléments prouvant que les contributions de la société civile n'ont pas été prises en compte ou sont marginalisées ? (non)
- Les représentants de la société civile ont-ils les capacités et le soutien nécessaires pour participer de façon significative à l'ITIE, disposant des informations, des ressources, du temps et des opportunités nécessaires à la coordination permettant de soutenir des interventions significatives et efficaces dans les activités ITIE ? (non)

Insuffisance de ressources pour la production à temps, la dissémination et la vulgarisation des rapports ITIE : un plaidoyer pour un financement pérenne du processus de l'ITIE a été effectué auprès du PM par les OSC

. Existe-t-il des cas où des contraintes techniques, financières ou autres affectant la société civile qui ont été prises en compte ou qu'il existe des projets pour en traiter au niveau du GMP ? (Oui) nous avons entrepris un plaidoyer auprès du PM lors de la réunion du conseil de supervision.

5. Accès aux processus décisionnels

Les représentants de la société civile sont en mesure de s'exprimer librement sur les questions de transparence et de gouvernance des ressources naturelles, et de veiller à ce que l'ITIE contribue au débat public.

Liens avec l'ITIE

Cette section du rapport documentera dans quelle mesure :

- Les représentants de la société civile sont en mesure d'utiliser le processus ITIE pour promouvoir le débat public par exemple par des événements publics, des ateliers et des conférences organisées par ou avec la participation de la société civile afin d'informer le public du processus ITIE et de ses résultats. (L'existence de la volonté et de l'engagement, mais il y a manque de financement)
- Les représentants de la société civile peuvent participer à des activités et des débats sur la gouvernance des ressources naturelles, y compris pour mener des analyses et un travail de plaidoyer sur les questions de ressources naturelles, l'utilisation des données ITIE, les contacts avec les médias, l'élaboration d'outils pour communiquer les résultats des rapports ITIE etc.... (oui)

Éléments probants

Lorsqu'il y a des inquiétudes quant à des violations potentielles du « Protocole : Participation de la société civile », la Validation examinera les questions suivantes et les éléments probants y afférant :

- Les représentants de la société civile utilisent-ils des données accessibles au public sur le secteur extractif et les recommandations issues du processus ITIE dans leurs activités de plaidoyer ? (oui)

[la vulgarisation des données des rapports ITIE par Action mine et PCQVP](#)) Les éléments probants peuvent inclure des études, des événements publics, la participation à des auditions parlementaires, une sensibilisation de la presse, la publication d'éléments de recherche etc...

- Existe-t-il des restrictions à la possibilité qu'a la société civile d'utiliser le processus ITIE et ses divulgations pour contribuer au débat public ? (pas de restrictions)

- Les preuves peuvent inclure par exemple des obstacles juridiques ou administratifs à la publication de recherches sur le secteur extractif ou des représailles suite à des activités de plaidoyer portant sur l'ITIE

(Les restrictions actuelles sont d'ordres administratifs liés à l'obligation de faire signer l'ordre de mission au MATD pour les missions de terrain, Les ordres de mission fait mention à des activités du projet Simandou sont rejetés. Les menaces sont adressées sur des réseaux sociaux à des acteurs des OSC sur des débats portant sur la publication des contrats miniers. Les communautés travaillant à la publication des rapports d'impacts du projet Simandou ont été arrêtés et détenus à Madina Oula à Kindia.

6. Documentation

La documentation disponible provenant du groupe multipartite et des organisations de la société civile qui sont engagées dans le processus de l'ITIE, ainsi que des résultats des consultations directes avec les parties prenantes concernées, y compris, mais sans s'y limiter, les membres du groupe multipartite. Pour des raisons contextuelles, le Conseil d'administration de l'ITIE examinera l'environnement général dans lequel opère l'ITIE en se référant par exemple à des indicateurs ou à d'autres types d'évaluations pertinents pour les questions abordées aux points 1 à 5 ci-dessus.

Liens avec ITIE

Lorsqu'elle évalue le respect du « Protocole : Participation de la société civile », la Validation examinera l'impact de toute restriction juridique ou pratique à la participation de la société civile à la mise en œuvre de l'ITIE et à la contribution de la société civile au débat public sur la gouvernance du secteur extractif. Ce travail signifie de mettre l'accent sur les conséquences pratiques de toute restriction et d'évaluer si les restrictions sont mises en système, compromettant ainsi la possibilité de la société civile de participer pleinement à la mise en œuvre de l'ITIE. Le Comité de Validation comparera les effets potentiels de telles restrictions avec les contributions réelles de la société civile au débat public afin d'obtenir une évaluation équilibrée de l'engagement de la société civile dans la pratique.

Cette section du rapport documentera dans quelle mesure :

- Le GMP a surveillé le respect du « Protocole : Participation de la société civile » et a documenté ses discussions portant sur toute lacune identifiée ainsi que les activités entreprises pour y remédier.
- Lorsque le GMP n'a pas surveillé le respect du « Protocole : participation de la société civile » et documenté ses discussions portant sur toute lacune identifiée, les raisons en seront publiques, y compris tout obstacle empêchant de traiter de cette attente.

Éléments probants

Lorsqu'il y a des inquiétudes quant à des violations potentielles du « Protocole : Participation de la société civile », la Validation examinera les questions suivantes et les éléments probants y afférant :

- Le GMP a-t-il documenté ses discussions portant sur la surveillance du respect du « Protocole : Participation de la société civile » ? (Oui) (L'existence du protocole de la société civile)
- Le GMP a-t-il documenté ses discussions portant sur toute lacune identifiée ?
- Le GMP a-t-il documenté les activités entreprises pour traiter de toute lacune dans le respect du « Protocole : Participation de la société civile » ? Oui, voici en pièce jointe le lien de l'article qui parle du processus et de la publication du code <https://www.facebook.com/share/p/1NdnhpsY5e/>

Conformément au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, les libertés d'expression, d'opération et d'association peuvent être limités dans le cadre prévu par la loi, nécessaire pour protéger la sécurité nationale, l'ordre public, la santé ou la moralité publiques, ou les droits et libertés d'autrui.

Pour les besoins de l'évaluation, les consultations avec les parties prenantes locales seront prises en compte pour évaluer si ces limites sont imposées dans la limite du raisonnable étant donné le contexte global des priorités nationales et mises en œuvre de façon compatible avec les éléments ci-dessus du « Protocole : Participation de la société civile ».

Pour la Validation : signature

Merci d'inclure ci-dessous les noms et coordonnées des membres du GMP issus du collège de la société civile qui signent la transmission des informations ci-dessus à l'équipe de Validation. Ajoutez des lignes si nécessaire.

Nom	Adresse e-mail ou numéro de téléphone
Mohamed Lamine SOUMAH	Contehawa49@gmail.com
Nentébou BARRY	nentebou@yahoo.fr
Hawa CONTE	Contehawa49@gmail.com
Sékou Oumar Ly Diallo	kousemarou@gmail.com

Date de signature

Click or tap to enter a date.

*** Fin du formulaire

I. Retour du Secrétariat international

À remplir par le Secrétariat international

Observations sur l'exhaustivité lorsqu'il s'agit de traiter des aspects en question, toute lacune identifiée ou clarification supplémentaire nécessaire.

<p>1.4.a.i Mise en place et représentation</p> <p><i>Exigé</i></p>	<p><i>Tout les membres ont été réélu en 2025 dans un processus qui a été considéré suffisamment inclusif. Par contre, étant donné que les membres sont limite par deux mandats, tous les représentants actuels seront renouvelé la prochaine fois.</i></p>
<p>1.4.b.ii Communication avec le collège élargi</p> <p><i>Exigé</i></p>	<p><i>La communication entre les membres de la SC est assurée via le réseau de RJN / PCQVP et des groupes whatsapp. Il reste a note qu'il existe une différente appréciation de la situation sur la liberté d'expression et operation entre les membres sur le GMP et en dehors.</i></p>
<p>Objectif sous-jacent de l'Exigence 1.4 concernant la représentation des OSC</p>	<p><i>La représentation est considérée bonne, les acteurs sont bien capacités.</i></p> <p><i>Par contre, il existe d'autres sujets que la SC pourrait élever au GMP en dehors de la transparence des contrats. Par exemple la gestion des fonds destinées pour les communautés ou bien le suivi des règles environnementaux, les accords cadre entre la Chine et l'Etat de Guinée sur les infrastructures. Comme pour les entreprises, le SI considère que le collège pourrait plus s'appuyer sur l'ITIE pour en faire du GMP en vrai endroit d'analyse et débat. L</i></p>
<p>1.3.a Engagement de la société civile</p> <p><i>Exigé</i></p>	<p>Dans le cadre de l'ITIE, la société civile joue un rôle actif au sein du GMP et de ses comités, et il arrive parfois qu'un représentant de la société civile préside les réunions en l'absence du président de séance (gouvernement). La société civile participe activement aux réunions et aux événements de diffusion.</p>
<p>1.3.c-e Environnement propice</p> <p><i>Exigé</i></p>	<p>En ce qui concerne l'existence d'un environnement porteur, cette évaluation révèle l'existence d'obstacles à la liberté d'expression et de fonctionnement dans un contexte élargi, ce qui affecte l'engagement sur les questions et activités couvertes par la Norme ITIE, et qui relève donc du périmètre d'application du Protocole ITIE : Participation de la société civile. Les restrictions sont documentées dans l'Error! Reference source not found.. La consultation révèle</p>

	également que les membres de la société civile qui ne font pas partie du GMP ignorent qu'ils peuvent faire remonter, par l'intermédiaire des membres du GMP, les obstacles à la liberté d'expression et de fonctionnement qu'ils rencontrent.
1.3.f. Suivi du protocole sur les OSC <i>Attendu</i>	Le GMP n'effectue pas encore le suivi du Protocole relatif à la participation de la société civile (Exigence 1.3.f), malgré une détérioration générale de l'espace de la société civile, documentée par des sources nationales et des indicateurs internationaux.
Objectif sous-jacent de l'Exigence 1.3	Le Secrétariat International ne considère pas qu'il existe un environnement propice et suggère plusieurs mesures correctives au gouvernement et les entreprises pour assurer que les individus et groupes engagés dans le processus ITIE puisse s'exprimer sans peur de représailles et des obstacles d'opération.
Autres observations	Le formulaire a été rempli de quatre différentes groupes de la société civile, qui ont eu une appréciation différente de la situation. Pour la documentation, le secrétariat a fusionné les documents.